



Commune de

SAINT-IGNAT

Puy de Dôme



Bonne année
2018 !

Sommaire

Comptes rendus du Conseil Municipal	p.7
Comptes administratifs	p.16
Travaux	p.18
Vie de la Commune	p.22
Vie des Associations	p.28
L'écho des villages	p.40
Bloc Notes	p.45
Etat Civil	p.48
Calendrier des festivités	p.49
Calendrier des collectes SBA	p.50

le mot du maire



Encore une année qui se termine, avec en toile de fond, de nombreuses réformes engagées par le nouveau gouvernement.

Plusieurs réformes touchent chacun d'entre nous à titre personnel mais également nos collectivités.

Parmi celles-ci :

- La suppression de la majorité des contrats aidés, qui pourtant avaient le mérite de donner une chance aux bénéficiaires, de leur redonner goût au travail, et dans certains cas de déboucher sur un emploi pérenne.

- La réforme des rythmes scolaires : le Ministre de l'Education nationale incite au retour à la semaine de 4 jours, mais laisse le choix aux maires de l'appliquer ou de rester à 4,5 jours, ceci entraînant des modifications dans le planning des agents. Véritable dilemme : si chaque commune applique des horaires différents, comment fait-on pour faire fonctionner les centres aérés qui souvent accueillent les enfants de plusieurs écoles ?

En 2017, la fusion de nos Communautés de Communes a donné naissance à Riom Limagne et Volcans qui va devenir une Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018, avec des compétences obligatoires (transport, habitat, urbanisme, zone d'activités, collecte des déchets...) et des dotations supplémentaires.

En ce qui concerne notre commune, de nombreux travaux ont été réalisés ou sont en cours.

Tout d'abord, l'année a vu l'achèvement des travaux au presbytère, effectués en partenariat avec l'Ophis. Deux familles ont emménagé dans les deux appartements, un type 3 et un type 4.

Des travaux de voirie rue des Côtes du Moulin et impasse Champiteix ont été réalisés durant l'été, donnant un plus aux nouvelles habitations.

L'enfouissement des réseaux électriques et Telecom a été réalisé place de la Mairie, avec le démarrage des travaux de voirie en partenariat avec le Conseil Départemental début mars. Cet aménagement, conjuguant sécurité de circulation, parking et espaces paysagers, donnera une nouvelle image de notre bourg.

Il a également été réalisé la mise aux normes d'accessibilité de l'entrée de l'église et de la salle de Buxerolles.

La réfection de la station de Ville-neuve-l'Abbé, pour laquelle nous avons obtenu des subventions du Département et de l'Agence de l'eau, va commencer en début d'année, l'entreprise effectuant les travaux étant retenue.

Des travaux de voirie sont prévus pour 2018 mais le projet principal est la mise aux normes et la rénovation de la salle polyvalente. L'année sera surtout consacrée à ce

dossier technique et financier notamment avec la recherche de subventions.

En ce qui concerne l'urbanisme, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui découle du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), avec des critères imposés par les services de l'Etat, entrera dans sa phase de zonage en début d'année.

Quelques mots pour remercier celles et ceux qui ont entretenu les trottoirs devant leur propriété car, comme vous le savez, les désherbants sont interdits dans nos collectivités depuis le début de cette année.

Je tiens à remercier les acteurs de la vie communale (élus, personnel communal, sapeurs-pompiers, milieu associatif, bénévoles de la médiathèque) qui donnent de leur temps pour dynamiser notre commune.

Comme chaque année, je sais que beaucoup d'entre vous attendent ce bulletin avec impatience, alors on ne peut que féliciter l'équipe qui l'a réalisé, permettant de retracer la vie communale et aussi les nombreuses activités de notre vie associative. J'espère que 2018 vous apportera à vous, à votre famille ainsi qu'à vos proches joie, santé et prospérité.

Philippe Cartailier

Présentation des élus du Conseil Municipal



Philippe Cartailier
Maire
Président de droit
de toutes les
commissions



Marie-Laure Redon
1^{ère} adjointe
- Communauté de Communes
- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Urbanisme
- Culture



Jean-Marc Courbet
2^e adjoint
- Travaux
- Ouverture des plis,
appels d'offres
- Urbanisme
- Impôts directs
- Syndicat électrique
- Sécurité



Corinne Dru
- Budget
- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Culture



François Boileau
- CCAS
- SBA
- Mission locale



Isabelle Lusson
- Communication
- CCAS
- Affaires scolaires
- Collège de Maringues



Loïc Girard
- Affaires scolaires
- Vie associative
- Comice agricole
- Sécurité



Colette Nouhen
3^e adjointe

- Finances et Budget
- Affaires scolaires
- DSP
- EPF-SMAF



Jean-Paul Hermille
4^e adjoint

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- CCAS
- Urbanisme
- Impôts directs
- Rive droite de la Morge
- Environnement



Lionel Boulon
Conseiller délégué

- Travaux
- Ouverture des plis, appels d'offres
- Impôts directs
- Environnement
- Vie associative
- Sécurité



Cécile Perrin

- Finances et Budget
- CCAS
- Centre de gestion
- Environnement
- Vie associative



Jean-Claude Cibert-Goton

- Sieap de Basse Limagne
- Impôts directs
- Environnement



Nelly Fauchoux

- Communication
- DSP
- Centre de gestion
- Environnement



Annick Peyragrosse

- Communication
- CCAS
- Impôts directs
- DSP



Marie-Agnès Vigier

- Communication
- Budget
- Collège de Maringues
- Sécurité



Nécrologie

Antoine Cheminat

**Antoine Cheminat nous a quittés lundi 2 janvier 2017.
Fondateur du Bulletin municipal, nous souhaitons lui
rendre hommage dans cet article.**

Antoine Cheminat est né le 16 mai 1923 à Champeyroux –Commune de Saint Ignat- où il passe sa jeunesse. Malheureusement, il perd très jeune ses parents et devient chef de famille à l'âge de 15 ans. Il reste avec sa sœur Lily à la ferme familiale.

Le 21 octobre 1952, Antoine épouse Marcelle Gerzat, sa voisine, et s'installent à Randan gérant d'une succursale Casino. Deux enfants viennent agrandir et égayer leur foyer, Joël et Elisabeth. Ils restent à Randan durant 30 ans. Beaucoup se rappellent le camion Casino qui sillonne, par tous les temps, les petites routes pour ravitailler les villages.

Déjà, il s'investit dans le milieu associatif en tant que Vice-Président du Syndicat d'Initiative et Président de la Société de Musique « L'Eveil Randannais ».

La retraite ayant sonné, les époux Cheminat reviennent avec joie à Champeyroux, en mai 1983. Antoine s'investit alors pour la commune de Saint Ignat. Il est Adjoint au Maire de 1983 à 1989 sous le mandat de Jean Duissard.

Il crée le Club de l'Amitié et en assure la Présidence durant plusieurs années. Passionné de voyage et curieux de découvrir de nouvelles contrées, il organise avec le Club de magnifiques excursions. Astucieux et méthodique, il est capable d'emmener ses troupes dans des pays étrangers faisant fi des barrières linguistiques.

Il n'oublie pas ses anciens collègues gérontes retraités du Casino et devient le secrétaire de l'Amicale au niveau régional.

Il cultive également une passion pour la photographie. Il devient ainsi correspondant pour le quotidien « La Montagne ». Il occupe ce poste pendant 23 ans. Il couvre

15 communes : festivités, rencontres sportives, réunions et travaux communaux.

Il assure également, pendant quelques années, ces mêmes fonctions pour le journal « Le Semeur Hebdo ».

De son goût pour la photographie et son attachement au patrimoine naît le Bulletin Municipal en 1983 (cf. photo de la couverture du n°1). Il en assure sa rédaction, jusqu'en 2001, alors même qu'il n'est plus élu.

Ne ménageant ni son temps ni sa peine, nous lui devons toutes les recherches historiques sur notre commune et les 1^{ères} photos aériennes de nos villages prises par ses soins du haut d'un ULM.

En 2005, Robert Palmier, Maire de Saint Ignat, lui remet la médaille de la Commune afin de le remercier pour son investissement et de souligner le dévouement d'un homme discret. Alors âgé de 82 ans, la fatigue se faisant ressentir, M. Cheminat cesse ses fonctions avec regret. Néanmoins, il reste membre de la Confrérie des Amis de l'Ortie dont il est le doyen.

Antoine profite de ses petites-filles, Myriam et Christelle, et d'Axel son arrière-petit-fils qui fait sa joie ; il ne connaîtra malheureusement pas le petit Maël, né le 24 août 2017.

Il s'occupe de sa vigne, de son jardin, dont il est fier. Il aime faire pousser fruits et légumes mais surtout les fleurs qu'il sait disposer

harmonieusement pour former de beaux parterres.

Les années passant, sa santé vacille, il est obligé de quitter son doux Champeyroux. Il rentre alors à la maison de retraite de sa deuxième ville de cœur –Randan- où, comme consolation, il retrouve des amis avec qui il évoque de bons souvenirs.

M. Cheminat s'est éteint, entouré des siens, le 2 janvier.

Il n'est plus, mais grâce à ses nombreux écrits, il restera dans notre mémoire et dans celle des générations futures.

Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille.



Comptes-rendus

Conseil Municipal du 25/11/2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, le 25 novembre 2016, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Marie-Laure REDON, Annick PEYRAGROSSE et Cécile PERRIN.

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2016.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Colette NOUHEN est désignée secrétaire de séance.

3) PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : Avis du conseil

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le PADD est une pièce maîtresse du PLUI, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue l'expression politique d'une vision stratégique du développement de la Ville à l'horizon 10 à 15 ans. Le PADD doit définir des orientations générales de façon à permettre l'évolution à venir des projets de la ville. Il n'est pas directement opposable aux différentes autorisations d'occuper le sol. Le règlement, le zonage graphique et les orientations d'aménagement et de programmation sont une traduction de ce projet. La cohérence entre ces documents doit être assurée.

C'est un diagnostic pour lequel l'ensemble de la population a pu participer.

ORIENTATION 1 : réaffirmer la place d'Ennezat comme pôle de vie au sein de la Limagne.

Sujets ayant fait l'objet d'un débat :

- Valorisation des cœurs de bourg, rendre les marchés plus attractifs, plus réputés, valoriser les commerces de proximité qui contribuent à la vitalité du centre bourg et apportent un service aux habitants.
- Création d'un collège à Ennezat, réflexion sur le devenir du collège de Marignies et des agrandissements et rénovations effectués dans ce collège et réflexion sur la place des collèges de Riom.
- Création d'une maison de santé, mais surtout maintien du service public, mairie, poste, école
- Création d'une cuisine centrale et qualité des repas, avec des producteurs locaux.
- Création de voies cyclables, des transports à la demande et du repositionnement de la gare d'Ennezat.
- Concentrer le développement économique sur Ennezat et diversifier les zones pavillonnaires seraient au détriment de nos communes rurales
- Aucun chiffrage de ces actions.

ORIENTATION 2 : valoriser la ruralité du territoire, vecteur de l'identité de la communauté de communes ainsi que sa qualité de vie.

Sujets ayant fait l'objet d'un débat :

- Encourager l'agriculture de proximité et le maraîchage.
- Diversifier les typologies d'habitat et lutter contre la diminution des terres agricoles.
- Conditions de construction des particuliers et contraintes rencontrées, la taille des terrains, la liberté de disposer des propriétés.

- Limiter la consommation des ressources du territoire, construction dans les dents creuses.

ORIENTATION 3 : Elaborer une stratégie de développement économique portée sur les caractéristiques du territoire et ses atouts.

Sujets ayant fait l'objet d'un débat :

- Favoriser le développement de Limagrain et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.
- Problème de l'agriculture intensive pratiquée en Limagne et des conséquences de cette agriculture pour les terres.
- Création de zones artisanales sur le territoire et interdiction de construire des logements dans les zones d'activité.

ORIENTATION 4 : Définir un projet de territoire durable.

En conclusion, les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le réalisme du projet, sur l'influence du PADD sur la future Communauté de Communes, le devenir des services et investissements communaux, école, assainissement, voirie et le pouvoir du SCOT dans les décisions locales.

4) SIEG : Convention travaux d'éclairage public Rue des Côtes du Lac

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence éclairage public et à la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Les travaux concernent l'éclairage public rue Côtes du Lac à Villeneuve l'Abbé : l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 2 400 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion du 60 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 40 % de ce montant soit : 960 €. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser un fonds de concours de 960 € au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public rue Côtes du Lac à Villeneuve l'Abbé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5) SEMERAP : Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie, Avenant n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité fait appel à la Société Publique Locale SEMERAP (Société d'Exploitation Mutualisée pour l'Eau, l'environnement, les Réseaux, l'Assainissement dans l'intérêt du Public) pour assurer l'exécution du service de contrôle des poteaux d'incendie, dans le cadre d'une convention avec prise d'effet au 1er janvier 2014.

Le tarif concernant la prestation de contrôle des poteaux incendie est désormais réduit à 34,20 € HT par poteau. Pour faciliter la gestion administrative des conventions, il est convenu que l'article relatif à la reconduction annuelle soit modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le tarif concernant la prestation de contrôle des poteaux incendie à 34,20 € par poteau,
- accepte que la convention soit modifiée comme suit : - Article 2 : Effet et durée, le troisième alinéa est remplacé comme suit : « La décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite ».
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6) SEMERAP : Convention pour le balayage des voies publiques, Avenant n° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention établie par la Société d'Economie Mixte pour l'exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement – SEMERAP, pour assurer l'exécution du service de balayage des voies publiques sur l'étendue du territoire de la commune, doit être modifiée, par avenant, pour prendre en compte le nouveau kilométrage des rues à balayer.

A compter du 1er janvier 2017, une nouvelle rue située au village de Villeneuve l'Abbé d'une longueur de 0,800 km sera prise en compte sur l'avenant n°2 à la convention pour le balayage des voies publiques. Le linéaire total à balayer s'élèvera à 58.672 ml/an pour un nouveau tarif annuel de 2 728 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention pour le balayage des voies publiques établi par la SEMERAP.
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention avec la SEMERAP, ainsi que tout document y afférent.

7) Contrat de travail à durée déterminée : modification horaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application de l'article 3-3 de la loi précitée (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 24 juillet 2014,

Considérant la demande d'un agent embauché sur un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, Catégorie C, à temps non-complet, d'une durée hebdomadaire de 20 heures, de diminuer son temps de travail du fait de sa nomination en tant qu'Assistante de Vie Scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe non titulaire, à temps non complet d'une durée

hebdomadaire de 14 heures, pour exercer les fonctions d'entretien, d'encadrement et de surveillance des enfants. La rémunération est fixée sur la base du 7ème échelon, catégorie C, échelle 4, indice brut 356.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2017 :

Emploi : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- ancien effectif : 01
- nouvel effectif : 01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe seront inscrits au budget.

Madame Jennifer SALAS sera embauchée à compter du 1er janvier 2017 dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CAE) de 6 mois. Elle effectuera 20 heures par semaine soit 5 heures par jour : le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

8) FIC 2017 : Travaux de voirie rue des Côtes du Moulin

Vu la délibération du 29 janvier 2016 autorisant Monsieur le Maire à solliciter les aides du Fonds d'Intervention Communale pour une programmation opérationnelle établie pour une durée de trois ans, soit 2016 à 2018, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Fonds d'Intervention Communale (FIC) adopté par le Conseil Départemental du Puy-De-Dôme, la programmation pour l'exercice 2017 devrait concerner des travaux de voirie sur le village de « Champeyroux » Rue des Côtes du Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la programmation pour l'année 2017 dans le cadre du Fonds d'Intervention Communale (FIC) des travaux de voirie rue des Côtes du Moulin sur le village de « Champeyroux ».

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides du Fonds d'Intervention Communale,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Un devis pour la demande de subvention a été réalisé pour un montant HT de 103 940 €.

9) Diagnostic Assainissement : choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la création de l'unité de dépollution des eaux usées au lieu-dit « Villeneuve l'Abbé », il convient de réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement collectif de la commune.

Le financement prévisionnel de cette opération peut être subventionné à hauteur de 20 % par le Conseil Départemental et 60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pour la réalisation de cette étude, quatre entreprises ont été contactées : la charge de travail actuel d'un bureau d'études ne lui permet pas de présenter une offre et un autre bureau d'études n'a pas donné suite. Deux cabinets d'études ont donc déposé une offre :

- Société EGIS EAU, pour un montant de 24 450 € HT,

- Société C2EA, pour un montant de 25 560 € HT.

Après l'étude des devis et un comparatif linéaire, la prestation du bureau d'études EGIS EAU s'avère plus onéreuse à périmètre équivalent que la proposition du bureau d'étude C2EA, qui a fourni une offre plus complète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de la Société C2EA, pour la réalisation de l'étude diagnostic d'assainissement collectif de la commune pour un montant de 25 560 € HT,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10) SBA : Intervention du conseiller délégué

Monsieur François BOILEAU fait le compte rendu de la réunion du syndicat du 18 juin dernier. L'objectif du SBA est de mettre en place une tarification au plus près du service rendu et de valoriser les déchets. La redevance incitative telle que prévue a été abandonnée suite aux nombreuses protestations des usagers. Elle sera remplacée par une taxe incitative incluse dans le calcul de la redevance.

Il est à noter que le territoire d'intervention du SBA est très vaste et que la nouvelle organisation des Communautés de Communes peut impacter le fonctionnement du SBA.

Monsieur le Maire a été contacté par un collectif contre la redevance incitative qui remet en cause la gestion du SBA. Les membres du conseil constatent que ce collectif n'apporte aucune proposition.

11) Questions diverses

- Syndicat Rive Droite de la Morge

La modification des statuts a été invalidée suite au vote négatif des élus de Riom. Ce vote annule donc le vote positif de l'ensemble des communes.

- Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 21 décembre à 20 heures afin de valider l'élection des Conseillers Communautaires (1 délégué et 1 suppléant) et de formaliser une demande de subvention auprès de la Région concernant l'aménagement du bourg.

- Syndicat du Collège

Madame Isabelle LUSSON présente le compte rendu de la dernière réunion du syndicat du collège.

On note une baisse de la contribution à 65 € par élève.

Conseil Municipal du 21/12/2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 21 décembre 2016 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absentes excusées : Mesdames Corinne DRU et Cécile PERRIN

1) Approbation du dernier compte rendu de séance :
Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance :
Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) Vente en la forme administrative de la parcelle

A 2095 – Impasse de la Musique

Par délibération du 13 décembre 2013, la partie de la voie communale, sise Impasse de la Musique à Champeyroux a été déclassée afin de régulariser la situation d'un administré qui occupe depuis des années cette parcelle de terrain.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de vendre cette parcelle cadastrée A 2095. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession s'élèvera à 558 €.

Monsieur Jean-Marc COURBET ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la vente par acte administratif,

- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure, et,

- désigne Madame Marie-Laure REDON, première adjointe, comme signataire de l'acte.

4) Demande de subvention au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Ignat

Une subvention, au titre du Plan Régional en faveur de

la ruralité pourrait être accordée à la commune par le Conseil Régional, pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Ignat.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par les services de l'Etat s'élève à 158 051,50 € HT soit 189 661,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet concernant les travaux d'aménagement du Bourg de Saint-Ignat pour un montant HT de 158 051,50 €,

- approuve le plan de financement prévisionnel,

- et sollicite une subvention de la Région de 31 610 € au titre du Plan Régional en faveur de la ruralité.

5) Création de la rue des Côtes du Moulin à Champeyroux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à Champeyroux de la rue des Côtes du Moulin à partir de la rue du Château d'Eau, avec une numérotation impaire pour la partie gauche de cette voie et une numérotation paire pour la partie droite.

6) Décision modificative n°02/2016 du Budget de la Commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser une décision modificative du budget de l'exercice 2016. Les modifications portent sur les 2 lignes budgétaires suivantes :

- D 165 : Dépôts et cautionnements reçus : Augmentation sur crédits ouverts 600 €

- D 2151 : Réseaux de voirie Diminution sur crédits ouverts 600 €.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

7) Acquisition d'une partie des parcelles E 719 et E 720 à Tyrande

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées E 719 et E 720 situées à Tyrande l'a alerté sur le fait que ces parcelles ne sont pas dans le domaine public mais rattachées à sa propriété. Ces parcelles, situées à l'intersection de la rue des Maronniers et de la rue du Paradis, présentent un angle cassé qu'il conviendrait d'acquérir pour sécuriser la circulation.

Cette acquisition concerne donc une partie des parcelles E 719 et E 720 pour une surface de 4m x 4 m divisée par deux soit environ 8 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition d'une partie des parcelles E 719 et E 720 à Tyrande pour une surface d'environ 8 m²,

- autorise le maire à contacter le service des domaines pour fixer le prix d'achat des parcelles,

- autorise le maire à faire borner la partie des parcelles E 719 et E 720, à lancer l'enquête publique, à signer tout document relatif à ce dossier et dit que les frais afférents à ce dossier seront inscrits au budget de la commune.

8) Désignation des Conseillers Communautaires

Suite à la fusion des Communautés de Communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Source et Volcans, la répartition des sièges du nouveau Conseil Communautaire a été arrêtée par le préfet, la désignation des membres du Conseil Communautaire se fait pour les communes de moins de 1000 habitants dans l'ordre du tableau.

Philippe CARTAILLER, Maire, est donc désigné titulaire et Marie-Laure REDON, 1ère adjointe, suppléante.

9) Questions diverses

- Programme de mise en accessibilité de nos ERP

Le programme de mise en accessibilité de nos Etablissements Recevant du Public (ERP) est achevé.

En 2017, des bandes rugueuses sur les marches de la

Mairie seront placées et un plan incliné permettant l'accès à l'église sera réalisé.

- Point sur les travaux en cours et à venir sur la commune

Les travaux prévus pour l'année 2017 sont la station d'épuration de Villeneuve l'Abbé-Buxerolles, de la voirie Côte du Moulin, des enfouissements de réseaux et l'aménagement de la place de St-Ignat (les travaux devraient commencer la 1ère semaine de janvier et une réunion d'information aura lieu ce même mois). La réhabilitation du presbytère en logements sociaux par l'OPHS a également débuté.

Conseil Municipal du 27/01/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 janvier 2017 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Corinne DRU, Isabelle LUSSON (procuration à François BOILEAU), Colette NOUHEN (procuration à Marie-Laure REDON), Marie-Agnès VIGIER

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Le compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) Prestation de conseil et indemnité versée au comptable

Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.

Les comptables publics peuvent ainsi fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, fiscale, financière et de trésorerie, la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières. Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la commune ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
Voix Pour : 7 / Voix Contre : 4 / Abstention : 2,
décide d'attribuer à Monsieur Éric CHATARD, receveur de la commune, une « indemnité nette de conseil » fixée à 400,52 € pour l'année 2016.

4) Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Ignat

Une subvention pourrait être accordée à la commune par le Ministère de l'Intérieur, pour les travaux d'aménagement du bourg de Saint-Ignat.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par les services de l'Etat s'élève à 158 051,50 € HT soit 189 661,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite cette subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 12 000 €.

5) Soutien à la commune d'Olloix

Le 15 novembre 2014, un habitant a tiré avec un fusil sur un cantonnier d'Olloix. Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime.

Le FGTI se retourne à présent contre la Mairie d'Olloix pour récupérer les sommes versées. Dans la mesure où le cantonnier a été blessé dans l'exercice de ses fonctions, la commune avait en effet l'obligation de le protéger et le cas échéant, de réparer le préjudice résultant d'une agression. La Mairie d'Olloix a transmis la demande à son assurance, qui a cependant opposé un refus de garantie, et donc la commune a l'obligation de réparer le préjudice. Après révision, le tribunal administratif a ramené la note à plus de 145 000 euros.

Le conseil d'administration de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, réunit le 4 janvier 2017, a décidé de lancer un appel à la solidarité auprès des communes du département afin d'aider cette commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose donc aux communes qui le souhaitent de prendre une délibération en ce sens et de soutenir la commune d'Olloix financièrement et de procéder à une participation financière par nombre d'habitant (que chaque commune choisirait librement).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune d'Olloix et décide de reverser 0,30€ par habitant soit (840 X 0,30 €) 252 €.

6) Demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle Place des Noyers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'un habitant du village de Buxerolles désirant acquérir une partie d'une parcelle Place des Noyers, d'une superficie d'environ 350 m², jouxtant sa propriété. Ce propriétaire en limite de la parcelle concernée a aménagé et entretenu ce terrain depuis son acquisition en 2009, comme l'a toujours fait l'ancien propriétaire.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix au mètre carré de ce terrain situé en zone naturelle (non constructible) à 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la vente d'une partie d'une parcelle Place des Noyers d'une surface d'environ 350 m²,
- fixe le prix de vente à 5 € le mètre carré,
- autorise le bornage de cette parcelle au frais de l'acquéreur,
- autorise le maire à lancer l'enquête publique,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de l'acquéreur.

7) Questions diverses

- Mise en accessibilité du cimetière

Une solution pour la mise en accessibilité du cimetière aux personnes souffrant d'un handicap moteur a été trouvée. L'entreprise Bodin Frères a adapté la porte d'entrée afin de rendre possible la création d'un plan incliné (qui sera réalisé par le personnel municipal).

Par ailleurs, un devis a été demandé à une entreprise pour la réalisation d'un plan incliné à l'église.

- Travaux d'aménagement du centre bourg

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont commencé dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Saint Ignat.

Une demande de subvention a également été adressée au Conseil Régional dans le cadre de son plan de soutien de la ruralité. Un courrier en date du 23 janvier 2017 a confirmé la bonne réception du dossier complet. Il sera étudié prochainement par MM. BONNICHON et HORTEFEUX.

Une réunion de présentation des travaux d'aménagement de la place de Saint-Ignat aura lieu vendredi 3 février à la salle polyvalente. Les plans de financement et d'aménagement de la place seront présentés à cette occasion.

- Salle polyvalente de Saint-Ignat

Dans le cadre du projet de rénovation et de restructuration de la salle polyvalente de Saint-Ignat, les plans ont été confiés au cabinet d'architectes Bourbonnais-Jacob afin qu'une étude soit proposée.

- Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire, nouvellement installé, propose de former 14 commissions communautaires ouvertes aux conseillers municipaux. Se sont inscrits :

Philippe CARTAILLER : Commission urbanisme

Marie-Laure REDON : Commission culture

Isabelle LUSSON : Commission affaires sociales

Jean-Claude GIBERT-GOTON : Commission environnement

Loïc GIRARD : Commission sport

- Entretien des fossés

L'entretien des fossés est en cours. Le dégel et la pluie ont interrompu les travaux afin de ne pas endommager les chemins d'accès.

Conseil Municipal du 24/02/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, le 24 février 2017, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Marie-Laure REDON (procuration à M. le Maire), Colette NOUHEN (procuration à M. Jean-Paul HERMILLE), Annick PEYRAGROSSE et Cécile PERRIN.

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Marie-Agnès VIGIER est élue secrétaire de séance.

3) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 6,61 %
- Foncier Bâti : 12,30 %
- Foncier Non Bâti : 65,23 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

4) Fixation des taxes d'assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que par délibération en date du 25 mars 2011, il a été mis en place la Taxe Communale d'Assainissement permettant d'abonder le budget communal d'assainissement et de bénéficier de ressources financières pour les remboursements d'emprunt ou les investissements.

Vu la fragilité de ce budget et les travaux envisagés pour la création d'une nouvelle unité de dépollution des eaux

usées au village de Villeneuve l'Abbé, il convient de revoir les tarifs inchangés depuis le 1er janvier 2012.

Monsieur le Maire propose de fixer à compter du 1^{er} mars 2017, le montant de la surtaxe d'assainissement communale à 0,60 € hors TVA par m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe la Surtaxe d'assainissement communale à 0,60 € hors TVA par m3,
- dit que ce tarif est applicable dès le 1er mars 2017.

Cette hausse ne sera pas trop lourde à supporter pour le particulier en raison de la baisse du tarif de l'abonnement. Cette compétence sera à la charge de la Communauté de Communes en 2020.

5) Subventions aux associations

Monsieur Lionel BOULON donne lecture aux membres du conseil des sommes versées à chaque association pour l'année 2016.

Madame Isabelle LUSSON regrette que les associations bénéficiant d'une subvention ne fassent pas de demande écrite pour l'octroi de l'aide communale et n'adressent pas de bilan annuel.

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2017 le même montant de subvention aux associations que l'an passé. Soit une enveloppe globale de 3 800 €.

Pour certains élus, il serait souhaitable que ces associations fassent une demande écrite de subventions en apportant un bilan des actions menées et celles à venir ainsi qu'un budget. D'autres conseillers pensent que la présence à l'assemblée générale de chaque association d'un élu suffit pour avoir une vision des activités et de la vie de chaque association.

Après délibération, par 10 voix pour et 1 abstention (Madame Isabelle LUSSON) le Conseil décide d'attribuer le même montant de subvention qu'en 2016 à chaque association.

6) Budget d'assainissement : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement voté sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Budget d'assainissement : Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 161 309,53 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Autres – Extension des réseaux d'eau potable (article 2158/21)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7) SIEG : Candélabres Impasse Champiteix à Champeyroux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence éclairage public et à la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Les travaux concernent l'éclairage public Impasse Champiteix à Champeyroux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 4 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit : 2 000,36 €.

(Ecotaxe TTC comprise)

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser un fonds de concours de 2 000,36 € au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour les travaux d'éclairage public Impasse Champiteix à Champeyroux
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8) Projet éolien.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Société VOLKSWIND en charge du projet pour l'installation d'éolienne sur la commune.

Après plusieurs années d'étude et l'octroi d'un permis de construire, la Société VOLKSWIND revient sur sa décision et annule le projet en se basant sur le fait que les vents ne sont pas assez importants pour une production convenable et rentable. L'achat de l'énergie étant revu à la baisse.

9) Ecole : acquisition d'un photocopieur

Le nombre de copies effectuées à l'école est trois fois plus important que celui de la Mairie.

Il convient, comme cela était prévu, de changer le copieur de l'école. Il s'agit du même modèle que celui des services de la Mairie.

Le prix de cet achat est de 2 690 € HT.

10) Questions diverses

- SBA

Monsieur François BOILEAU présente au conseil le communiqué de presse de Monsieur Frédéric BONNICHON,

Président de la communauté de communes de Riom Limagne et Volcans concernant le fonctionnement du SBA. Celui-ci souhaite que le syndicat remplisse sa mission de service des usagers et écoute leur questionnement et revendication. Il semble que l'incompréhension va grandissante et entraîne des incivilités.

Un deuxième document est proposé aux conseillers municipaux, il s'agit du bulletin de Puy-de-Dôme Nature Environnement (il a été distribué à Riom sur le marché), et demande à chaque consommateur de refuser le compteur LINKY en mettant en avant les problèmes de santé, de pannes à répétitions, d'incendie, la non responsabilité de EDF/ERDF en cas de pannes et d'incendies à l'exclusion des garanties par les assurances, le piratage rendu plus facile ... ce nouveau compteur coûte plus cher sans apporter de réelles améliorations. Chaque consommateur peut refuser sans aucune pénalité ou sanction. A ce jour 241 communes refusent ce compteur.

- Collège de Maringues

Le syndicat du collège s'est réuni le 14 février 2017. Il a été décidé de reconduire les mêmes actions que l'an passé : voyages du collège, achat de matériel, visites et le réseau écoles avec diverses rencontres pédagogiques. Cette année, il sera rajouté l'achat de nouveaux casiers pour le collège car il en manque.

La commune de Saint-Ignat à 28 élèves scolarisés au collège et verse pour chacun la somme de 65 € soit un total de 1 820 € pour l'année 2017.

- Nettoyage de printemps

Il aura lieu le samedi 8 avril, rendez-vous est pris à la salle de Villeneuve l'Abbé à 9 heures.

Conseil Municipal du 31/03/ 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 31 mars 2017 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe CARTAILLER. Absent(e) excusé(e) : Madame Marie-Agnès VIGIER

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) Vote des Comptes Administratifs et approbation des Comptes de Gestion 2016 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2016, en section de fonctionnement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de 834 767, 65 €.

A la clôture de l'exercice 2016, en section d'investissement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de - 115 472,27 €.

A la clôture de l'exercice 2016, en section de fonctionnement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de 110 302,44 €.

A la clôture de l'exercice 2016, en section d'investissement, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat de - 68 803,70 €.

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant

conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

4) Vote des budgets 2017 : Communal et Assainissement

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents. Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 466 695,01 € et en investissement à 628 933,42 €. Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 172 194 € et en investissement à 616 845,31 €.

5) Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Le calcul des indemnités de fonctions des élus a changé à compter du 1^{er} janvier 2017 suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique (de 1015 à 1022). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, avec effet au 1^{er} janvier 2017 à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, avec effet au 1^{er} janvier 2017 au pourcentage, tel que définis par délibération du 28 mai 2014, à 8,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la première adjointe, à 6,45 % pour le deuxième, troisième et quatrième adjoint, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipal délégué, tel que défini par délibération du 22 mai 2015, à 4 % de l'indice terminal de la fonction publique.

6) Convention avec la Commune de Saint-André-le-Coq concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ignat

Cette convention est dictée par l'intérêt et la nécessité de finaliser la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Ignat et l'engagement des parents de la commune de Saint-André-le-Coq à inscrire leur(s) enfant(s) à l'école de leur commune à partir de l'entrée en Grande Section de Maternelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec la commune de Saint-André-le-Coq et fixe le montant de la participation pour l'année scolaire 2016/2017 à 1 200 € par élève.

7) Approbation du projet et du plan de financement du projet d'aménagement en traverse d'agglomération sur les RD 17 et RD 429 élaboré par les services départementaux

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement en traverse d'agglomération sur la RD 17 et sur la RD 429 tel qu'il a été défini lors de la réunion avec les services départementaux assurant l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Il précise que cette opération présentée en session du Conseil Départemental les 13 et 14 mars 2017 a reçu un agrément technique et financier. Le coût de l'ensemble de cette opération est estimé au total à 287 000 € TTC (répartis comme suit : département 97 000 € TTC et commune 190 000 € TTC).

Pour assurer une meilleure coordination du chantier, il est proposé de créer un groupement de commande entre la commune de Saint-Ignat et le Département du Puy-de-Dôme pour lancer ces travaux.

Une convention constitutive de groupement de commande précise ses modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les financements respectifs. Le département est le coordonnateur de ce groupement. Ses missions sont définies dans la convention.

A ce titre, il est chargé d'organiser toute la procédure de passation du marché au nom et pour le compte des autres des membres aboutissant au choix du prestataire. Chaque membre du groupement assure l'exécution de la part qui lui incombe à la hauteur de ses besoins.

Monsieur le Maire est désigné membre titulaire et Monsieur Jean-Marc COURBERT membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offre et au comité de coordination et de suivi du groupement.

8) SIEG : Installation de deux candélabres rue des Côtes du Moulin à Champeyroux

Les travaux concernent l'installation de deux candélabres rue des Côtes du Moulin à Champeyroux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à 6 700 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit : 3 350,36 €. (Ecotaxe TTC comprise)

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser ce fonds de concours.

9) Eglise : choix de l'entreprise pour la réalisation du plan incliné

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, un plan incliné ainsi qu'un parking réservé aux personnes à mobilité réduite pour l'accès à l'église doivent être réalisés.

Deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP pour un montant de 12 545 € HT.

10) Salle de Buxerolles : choix de l'entreprise pour la réalisation du parking réservé aux personnes à mobilité réduite

Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la création d'un parking réservé aux personnes à mobilité réduite est envisagée pour la salle de Buxerolles.

Deux entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP, pour la création d'un parking réservé aux personnes à mobilité réduite aux abords de la salle de Buxerolles, pour un montant de 5 791,50 € HT.

11) Elections présidentielles : organisation du bureau de vote

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril (1^{er} tour) et 7 mai (2^e tour).

Le bureau de Saint-Ignat sera ouvert de 8h à 19h.

Les membres du Conseil Municipal se sont organisés pour gérer la permanence.

12) Questions diverses

- Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 8 avril. Le rassemblement est à 9h à la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé. Une collation au départ et un apéritif à l'arrivée seront offerts aux volontaires.

- Visite de la commune

Une visite de terrain sera réalisée par les élus samedi 22 avril (visite des travaux et des points clés de la commune)

- Diagnostic assainissement

Conformément au code général des collectivités publiques territoriales et au code de la santé publique, la Commune de Saint-Ignat réalise sur son territoire un diagnostic assainissement. Une entreprise spécialisée va débiter l'étude de la conformité des branchements assainissement.

- Tarifs collecte ordures ménagères

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) annonce une baisse de 5,8 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette baisse par rapport aux premiers chiffres annoncés s'explique par un poids moyen de déchets par habitant sur le secteur du SBA inférieur à la moyenne nationale (164 kg/habitant contre 270 kg/hab à l'échelle nationale).

En 2018, la TEOM intégrera une part incitative calculée sur votre production de déchets du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

- Mairie d'Ollioix

L'assurance de la commune d'Ollioix va finalement régler les 150 000 € demandés par le Fonds de Garantie à la commune suite à l'agression d'un agent municipal. Le Maire de la Commune a adressé un courrier à la Mairie de Saint-Ignat afin de la remercier pour son soutien moral et financier (l'argent versé sera remboursé).

Conseil Municipal du 28/04/2017

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi 28 avril 2017 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe CARTAILLER. Absent(e) excusé(e) : Madame Corinne DRU

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 31 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) Renouvellement contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion-CAE)

La commune a créé un Contrat Unique d'Insertion – CAE, à compter du 1^{er} juin 2015 pour l'aide à l'entretien des espaces verts : plantation, tonte, peinture ... Ce contrat arrivant à son terme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la convention « Contrat Unique d'Insertion » pour une nouvelle période de six mois à compter du 1^{er} juin 2017, à raison de 30 heures hebdomadaires.

4) Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG)

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Ignat adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent et décide d'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité.

Le Conseil Municipal approuve le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public et approuve le mode de consultation des membres en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil accepte de donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

5) Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents :

Groupement SIEG ELEC 2017-2022

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents.

La convention a une durée de 6 ans.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 KVA.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Mairie, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

6) Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale

Partenaire privilégié des communes et communautés de communes, le Conseil Départemental les accompagne, depuis de nombreuses années, dans la réalisation de leurs projets, à travers de nombreux dispositifs d'aides : FIC (fonds d'intervention communal), CTDD (contrats territoriaux de développement durable), assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, travaux de traverse de bourg...

Aujourd'hui, le Département souhaite mettre ses compétences en matière d'ingénierie au service des collectivités locales en proposant la signature d'une convention d'adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale.

4 domaines sont concernés :

- Missions courantes et régulières en matière de voirie communale (gestion administrative, assistance technique, assistance pour les procédures de consultation de travaux, conseil sur la faisabilité d'un projet...)
- Eau potable, assainissement et protection des milieux naturels,
- Projets structurants de type bâtiments publics ;
- Usages numériques (site web des collectivités territoriales, wifi public et numérique scolaire).

L'adhésion s'élèverait à 4 € par habitant pour notre commune.

Le Conseil Municipal souhaite davantage d'informations pour évaluer l'intérêt réel de la souscription à ces services.

7) Vente de la parcelle F815 – Place des Noyers à Buxerolles

Le Conseil Municipal par délibération du 27 janvier 2017, a accepté la vente d'une partie d'une parcelle Place des Noyers à Buxerolles d'une surface d'environ 350 m² au prix de vente de 5 € le mètre carré.

Le bornage a été réalisé, la surface réelle de cette parcelle, référencée au cadastre à la section F numéro 815, est de 391 m². Le prix de vente est donc fixé à 1 955 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de la parcelle cadastrée F 815 à 1 955 € et autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique.

8) Travaux de voirie Rue des Côtes du Moulin et Impasse Champiteix à Champeyroux : choix de l'entreprise

Dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) adopté par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la programmation pour l'exercice 2017 concerne des travaux de voirie sur le village de Champeyroux, rue des Côtes du Moulin.

Le projet étant recevable au titre du FIC 2017 il est nécessaire de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Trois entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP pour un montant HT de 86 750 € HT. Ces travaux de voirie consistent en du décaissage, de la pose d'enrobé, de caniveaux, de bordures de trottoirs...

Suite aux travaux de voirie au village de Champeyroux, il convient de stabiliser le talus par la pose de gabions.

Pour la réalisation de ce projet, trois entreprises ont déposé une offre de prix. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise SARL GUITTARD TP pour un montant de 16 740 € HT.

Questions diverses

- Travaux four de Villeneuve l'Abbé

Des travaux au four de Villeneuve-l'Abbé vont être réalisés afin de permettre de l'utiliser à nouveau.

Le Conseil Municipal accepte le devis de M. GUEHENNEC Yves pour un montant de 4 394,24 € HT.

Il est prévu de rehausser le bâtiment du four pour le placer à la même hauteur que celui des sanitaires afin de gagner de la hauteur et permettre ainsi une meilleure évacuation de la fumée. Le conduit sera gainé et les parties de toit abîmées réparées.

- Travaux salle polyvalente de St-Ignat

Un pré-diagnostic concernant la salle polyvalente de Saint-Ignat a été réalisé par Mme Jacob, architecte.

Une première réflexion et un pré-chiffre issus de cette étude fournissent un document de travail.

- Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai débutera à 10h. Après dépôt de gerbes aux Monuments aux Morts accompagné par la fanfare « L'Epi d'Or », le verre de l'amitié sera offert à l'assemblée.

- Second tour Elections Présidentielles

Les tours de garde du bureau de vote pour le deuxième tour des élections présidentielles qui aura lieu dimanche 7 mai ont été établis.

Conseil Municipal du 26/05/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 mai 2017 à 20h30 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absents et excusés : Marie-Laure REDON, Jean-Paul HERMILLE, Cécile PERRIN, Marie-Agnès VIGIER, François BOILEAU et Isabelle LUSSON.

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. Loïc GIRARD est désigné secrétaire de séance.

3) Création de postes d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe :

2 agents municipaux, de par leur ancienneté, doivent changer de statut et passer de 1^{ère} classe à 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

4) Travaux de réfection des chemins ruraux :

L'entreprise SARL Richard PARRA de Limons est retenue pour les travaux de réfection des chemins ruraux, pour un montant de 16 425 € HT. Il sera effectué 3 550 mètres de mise en forme, cylindrage de chemin et apport de graviers sur les villages de Villeneuve l'Abbé, Champeyroux, Buxerolles, Tyrande et Beaulieu. Ces travaux seront réalisés fin juin, début juillet.

5) Travaux de voirie :

Des travaux de voirie doivent être réalisés Chemin Muletier à Champeyroux et Impasse du Coin Volant à Champeyroux. Pour le Chemin Muletier à Champeyroux, l'entreprise Eurovia est choisie pour effectuer l'enrobé sur environ 60 mètres. Le montant est de 5 760 € HT.

Concernant l'Impasse du Coin Volant à Tyrande, l'entreprise Eurovia est choisie pour effectuer les travaux d'un coût de 10 248,75 € HT. La chaussée sera décaissée de 45 cm, ensuite il y aura un apport de matériaux de 40 cm et un enrobé de 5 cm.

6) Elections législatives des 11 et 18 juin 2017 :

Mise en place d'un planning pour la tenue du bureau de vote des élections législatives par les élus municipaux.

7) Questions diverses :

- Intervallages 2017 :

Prêt du barnum communal pour l'organisation de l'Inter Village du 08 Juillet 2017.

- Travaux du presbytère :

la fin des travaux du presbytère (transformation en logements sociaux) est prévue pour fin Juin 2017

- Travaux de la Place de St-Ignat :

La Région a donné un avis favorable le 12 Mai 2017 pour le passage en commission du 18 Mai 2017 pour une subvention d'aménagement paysage et réhabilitation de la Croix à Saint-Ignat.

Conseil Municipal du 07/07/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 07 juillet 2017 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absent(e)s et excusé(e)s : Corinne DRU, Cécile PERRIN, Marie-Agnès VIGIER

1) Approbation du dernier compte rendu de séance : Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 26 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) Tarif repas cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017

Les repas fournis par la commune d'ENNEZAT, pour la cantine scolaire, vont être augmentés à compter du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'aligner les tarifs pratiqués à Saint-Ignat sur ceux d'Ennezat à compter du 1^{er} septembre 2017, soit :

- Repas enfant : 3,70 € au lieu de 3,60 €,
- Repas adulte : 5,90 € au lieu de 5,80 €.

4) Création de poste de garde champêtre chef principal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de garde champêtre chef principal, à temps non-complet, d'une durée hebdomadaire de 15 heures, en raison d'avancement de grade. M. Pouget Charlie, actuellement garde champêtre chef (15h de son temps de travail) est promu, à compter du 1^{er} août 2017, garde champêtre chef principal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

5) Modification des statuts de Riom Limagne et Volcans en vue de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération

Face à l'évolution du paysage institutionnel local réorganisé notamment par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République (dite loi NOTRe), Riom Limagne et Volcans doit s'adapter et se donner les moyens de ses ambitions en matière d'attractivité pour assurer son développement économique et le renforcement de l'emploi. Il s'agit là des conditions essentielles pour maintenir un haut niveau de services publics, facteur de cohésion sociale et de solidarité envers les personnes les plus démunies et envers les territoires les plus fragiles.

Sa transformation en communauté d'agglomération constituera une étape qui contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires, dans un esprit de solidarité. Elle devra par ailleurs, s'accompagner d'une clarification du rôle respectif de l'EPCI et des communes. En effet, l'élargissement des compétences obligera à redéfinir le rôle des communes qui reste essentiel pour assurer les missions de proximité.

La modification des statuts doit être approuvée par délibérations concordantes des Conseils Municipaux à la majorité qualifiée requise, dans un délai de trois mois à compter de sa notification aux Maires.

Après intervention de l'arrêté préfectoral portant extension des compétences, une deuxième délibération sollicitant la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la modification des statuts de Riom Limagne et Volcans.

6) Délégation du service public d'assainissement : Avenant n°1

Par délibération en date du 18 avril 2014, la collectivité a confié à la SEMERAP l'exploitation de son service d'assainissement dans le cadre d'un traité d'affermage avec prise d'effet du contrat au 1^{er} mars 2014.

Le reversement par la SEMERAP de la part collectée pour le compte de la collectivité se fera désormais sur la base des montants facturés.

Ces montants correspondent à l'ensemble des factures établies entre deux périodes de facturation, déduction faite de corrections et/ou annulations de facture et des dégrèvements pour fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant au contrat de délégation qui modifie les conditions de reversement sur ces principes, à compter du 1^{er} janvier 2017.

7) Personnel Communal : Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS)

Les agents titulaires ou non titulaires peuvent être amenés, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail, à la demande de l'autorité territoriale, pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services.

La rémunération des dites heures est subordonnée à la

mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

La compensation des heures supplémentaires ou complémentaires doit préférentiellement être réalisée sous forme d'un repos compensateur, à défaut elle donne lieu à indemnisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois, et sur présentation d'un décompte déclaratif visé par Monsieur le Maire.

8) Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale

Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le Département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines précisés dans ce même article, une assistance technique.

Suite au désengagement progressif des services de l'Etat, qui se concrétise notamment par la disparition de l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), cette agence a donc pour objet de proposer aux communes et EPI du département du Puy-de-Dôme, une assistance technique et un rôle d'appui.

Pour ce faire, une offre de base et une offre complémentaire de services « à la carte » sont proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale pour l'offre SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) uniquement, dès le 1^{er} janvier 2018.

9) Travaux de dissimulation du réseau électrique (SIEG) et Enfouissement des réseaux Télécoms Rue du Château d'Eau

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT, majoré de la totalité de la TVA, grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : 28 000 € HT X 50 % = 14 000 € HT.

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique et de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms entre le SIEG, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- la tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 21 000 € HT.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- à compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût HT des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune a inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux sont considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononce une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 199 200 € (35 000 € à la charge de la commune de Saint-Ignat, auxquels il faudra ajouter le coût des candélabres).

10) Rapport de l'exercice 2016 du SIAEP de Basse Limagne

La commune de Saint-Ignat dénombre 488 abonnés avec 478 points de comptage (pour 814 habitants).

Le volume d'eau annuel facturé pour la commune s'élève à 34 638 m³.

Les impayés pour l'ensemble du secteur d'exercice du SIAEP étaient de 2,89 % au 31 décembre 2016, des régulations ont été faites depuis.

11) Ecole publique : rentrée scolaire 2017/2018

L'effectif annoncé est de 95 élèves répartis comme suit :

PS : 7 élèves MS : 13 élèves GS : 11 élèves
CP : 19 élèves CE1 : 11 élèves CE2 : 12 élèves
CM1 : 8 élèves CM2 : 15

Ces différents niveaux sont regroupés pour former 4 classes.

Les horaires restent inchangés aussi bien pour la classe, la garderie que les TAP ; le rythme de 4 jours et 1/2 d'école est conservé pour l'année scolaire 2017-2018.

Une discussion entre la Municipalité, les enseignantes et les parents d'élèves sera ouverte durant l'année afin de réfléchir, en fonction des décrets en vigueur, à l'organisation de l'année 2018-2019.

12) Organisation du 14 juillet

Le repas champêtre aura lieu le soir, comme chaque année, après un dépôt de gerbes aux monuments aux morts à 18 heures 30.

La cérémonie sera accompagnée par la musique d'Entraigues « L'Epi d'or ».

13) Questions diverses

• Subventions place de la Mairie :

- 47 415 € de DETR accordée par l'Etat
- 7 640 € accordés par le Conseil Régional au titre de l'aménagement paysager et de la mise en valeur de la croix
- 12 000 € de la réserve parlementaire

• Renforcement conduite eau Villeneuve l'Abbé :

Les travaux de renforcement de la conduite d'eau sont terminés depuis le 29 juin. Les soucis de débit doivent être résolus.

• Presbytère :

- Réception des travaux : mardi 18 juillet
- Inauguration : mercredi 11 octobre à 11h.

• Salle polyvalente :

La Commission a listé les travaux à prévoir en s'appuyant sur les plans actuels et l'ébauche réalisée par le cabinet Bourbonnais-Jacob. Elle a également rédigé un calendrier prévisionnel des appels d'offres aux travaux.

Un coût de 350 000 € est estimé hors maîtrise d'œuvre et organismes de contrôle.

• Mission locale :

La Mission locale a pour vocation, en partenariat avec les Collectivités Territoriales et l'Etat, de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à moins de 26 ans non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Son rôle est d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner tous les jeunes sortis du système scolaire qui se présentent à elle, en centrant son intervention sur ceux qui rencontrent des difficultés importantes d'insertion professionnelle et sociale.

Dans le cadre de sa mission de service public, elle propose aux jeunes un accompagnement personnalisé qui porte sur l'emploi et la formation, mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (de mobilité, de logement, de droits civiles...).

Les métiers des missions locales sont principalement de trois natures, à savoir :

- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion
- Mobiliser l'ensemble des solutions existantes localement en matière de formation, d'emploi et de vie quotidienne (animation de réseaux de partenaires)
- Observer les situations des jeunes et être force de proposition pour la mise en place de nouveaux dispositifs d'insertion afin de répondre au mieux aux difficultés des jeunes sur un territoire donné (ingénierie de projet - observatoire expertise).

Un guide est disponible en Mairie.

• Question d'une auditrice du Conseil Municipal

A l'issue de la séance, la parole a été donnée à une habitante de Champeyroux soulevant des soucis de circulation dans la rue du Château d'Eau.

La vitesse y est, pour elle, excessivement élevée. Cette personne demande si des solutions pour la ralentir ont été envisagées.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le cas. La Commission Sécurité réfléchit au problème et aux réponses à apporter peut-être dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux dans cette même rue.

Conseil Municipal du 25/08/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 août 2017 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absent(e)s et excusé(e)s : François BOILEAU, Loïc GIRARD, Annick PEYRAGROSSE

1) Approbation du dernier compte rendu de séance :
Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance :
Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) SEMERAP-Avenant n°2 à la délégation du service public d'assainissement

Par délibération en date du 18 avril 2014, la commune de Saint-Ignat a confié à la SEMERAP l'exploitation de son service d'assainissement dans le cadre d'un traité d'affermage avec prise d'effet du contrat au 1er mars 2014.

Lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 13 juin 2017, la SEMERAP a décidé de proposer aux collectivités de modifier la clause de révision tarifaire afin d'être en mesure de notifier à la collectivité les tarifs applicables pour l'année N au plus tard le 15 octobre de l'année N-1. Le calcul des tarifs se fera sur la base d'indice de révision

dont la valeur sera connue au 1er juillet de l'année N-1. En conséquence, le contrat de délégation est modifié dans son article 8.3 « Modalités d'indexation du tarif de base de la part du délégataire » comme mentionné dans l'avenant n°2 à la Délégation du Service Public d'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public.

4) SIEG : Travaux de dissimulation du réseau électrique rue du Château d'Eau

Ce dossier était à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 7 juillet mais suite à une demande de modification des travaux, il convient de délibérer de nouveau, sur le projet suivant : « AMENAGEMENT BT RUE DU CHATEAU D'EAU ». Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 253 200 € TTC. L'estimation des dépenses de génie civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 28 800 € HT. Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT, majoré de la totalité de la TVA, grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : 28 800 € HT X 50 % = 14 400 € HT.

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par monsieur le maire, de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme et de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 14 400 € HT.

5) SIEG : Travaux d'éclairage public rue des Doves à Saint-Ignat

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15 novembre 2008, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Les travaux concernent l'installation de deux candélabres rue des Doves à Saint-Ignat. L'estimation des dépenses s'élève à 6 000 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit : 3 000,36 €. (Ecotaxe TTC comprise)

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours de 3 000,36 € au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour l'installation de deux candélabres rue des Doves à Saint-Ignat.

6) SIEG : Travaux d'éclairage public rue du Château d'eau à Champeyroux

Il est également nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser concernant l'installation de treize candélabres rue du Château d'Eau à Champeyroux.

L'estimation des dépenses s'élève à 49 000 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant

HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit : 24 502,34 €. (Ecotaxe TTC comprise)

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser un fonds de concours de 24 502,34 € au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme pour l'installation de candélabres rue du Château d'Eau à Champeyroux.

7) Station d'épuration Villeneuve-l'Abbé/Buxerolles, lancement de l'appel d'offres

Ce programme consiste en la création de l'unité de dépollution et la réhabilitation des postes de refoulement existants : réhabilitation du poste à Villeneuve-l'Abbé et déplacement du poste à Buxerolles.

Ce projet sera réparti en un seul lot :

- Unité de dépollution des eaux usées de Villeneuve-l'Abbé, Type filtre plantés de roseaux 300 EH et reprise des postes de refoulement associés.

Une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 doit être lancée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de la consultation et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée.

8) Déclassement d'une parcelle située Place des Noyers à Buxerolles

Monsieur Gérard THIALIER, commissaire enquêteur, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du déclassement du bien sis Place des Noyers à Buxerolles du domaine public et son intégration dans le domaine privé communal, Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

9) Classement dans le domaine public communal d'une parcelle située à Tyrande

Monsieur Gérard THIALIER a également émis un avis favorable.

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies listées dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies et qu'aucune opposition n'a été signifiée à la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède au classement d'office de la voie concernée par le dossier soumis à enquête publique.

10) Création d'un emploi CDD (Contrat à Durée Déterminée)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1er septembre 2017, un emploi « Contrat à Durée Déterminée » pour assurer la garderie, l'entretien des locaux et des Temps d'Activités Périscolaires à l'école.

La durée de ce contrat a été fixée à six mois pour un temps hebdomadaire de travail de 10 h (lundi, mardi de 16 h à 19 h et jeudi et vendredi de 15 h à 17 h).

11) Questions diverses

- Inauguration du Presbytère

En collaboration avec l'OPHS, l'inauguration du Presbytère aura lieu jeudi 12 octobre à 11h.

- Courrier

Il a été débattu du courrier d'une habitante de St-Ignat dénonçant des incivilités place de l'Eglise : déjections canines et urine sur la voie publique.

Une réponse à ses interrogations lui sera adressée et la mise en place de solutions correctives est débattue.

Conseil Municipal du 27/10/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 octobre 2017 en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe CARTAILLER. Absent(e)s et excusé(e)s : Jean-Marc COURBET, Corinne DRU, Isabelle LUSSON, Annick PEYRAGROSSE

1) Approbation du dernier compte rendu de séance :
Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 août 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance :
Madame Marie-Laure REDON est désignée secrétaire de séance.

3) Transformation de la communauté de Communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d'Agglomération :

Le processus de transformation comporte trois étapes : l'approbation par le Conseil Communautaire du principe de transformation et des statuts de la future Communauté d'Agglomération puis, l'approbation de ces statuts par les conseils municipaux des communes selon les conditions de majorité requise et enfin, la signature par le Préfet de l'arrêté de transformation. L'objectif étant que Riom Limagne et Volcans devienne communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2018.

Cette transformation en Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans (territoire élargi de 31 communes et 67 000 habitants), qui dispose d'atouts importants et de complémentarités fortes autour de son cœur urbain :

- contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires tout en restant une intercommunalité à l'écoute des préoccupations des communes et de leurs missions de proximité,

- renforcera le positionnement de Riom Limagne et Volcans en tant que second EPCI du Puy-de-Dôme avec une position centrale privilégiée entre Clermont Auvergne Métropole et Vichy Communauté et par ailleurs, placera Riom Limagne et Volcans parmi les 25 communautés d'agglomération de la région Auvergne Rhône Alpes.

Ce nouveau statut assurera à la nouvelle Communauté d'Agglomération une augmentation de la DGF versée par l'Etat et lui permettra de devenir éligible à certains fonds européens. Enfin, en faisant évoluer l'image de la collectivité elle renforcera l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des ménages.

Riom Limagne et Volcans exerce déjà un nombre important de compétences qui relèvent du statut des Communautés d'Agglomération aussi, la présente transformation concerne peu de compétences : l'ajout de la compétence « politique de la ville » et la modification de la rédaction de la compétence « Equilibre social de l'habitat » en lieu et place de la « politique du logement et du cadre de vie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la transformation de Riom Limagne et Volcans en Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2018 et approuve ses statuts.

4) Adhésion au pôle santé au travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait

de l'exercice de leurs fonctions. Chaque collectivité et chaque établissement public local doit donc disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive ; cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de gestion.

Le Centre de gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un Pôle Santé au Travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adhère à compter du 1^{er} janvier 2018 à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au Travail. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

Il nous était également proposé d'adhérer à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas y adhérer.

5) SIEG : Désignation de délégués

Le 8 août 2017, la Préfecture du Puy-de-Dôme a approuvé la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme. La commune doit alors désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie de RIOM.

Le Conseil Municipal a proclamé élus Monsieur Jean-Marc COURBET -Délégué titulaire- et Madame Colette NOUHEN -Déléguée suppléante-, tous deux déjà délégués avant la modification des statuts du SIEG.

6) Acquisition en la forme administrative des parcelles E 719 et E 720 à Tyrande

Par délibération du 25 août 2017, les parcelles cadastrées E 719 et 720 situées au village de Tyrande ont été classées dans le domaine public communal afin de rendre possible l'acquisition de ce terrain par la commune. Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix d'achat fixé par le service des domaines, s'élèvera à 160 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'acquisition par acte administratif des parcelles cadastrées E 719 et 720 à Tyrande, accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus, autorise le Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure et désigne Madame Marie-Laure REDON, première adjointe, comme signataire de l'acte.

7) Salle polyvalente : lancement du projet

Dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, l'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoit la transformation de la Salle Polyvalente de Saint-Ignat qui nécessite d'importants travaux de réfection et de mise aux normes. Ce sera également l'occasion de moderniser les installations. Cette opération contribuant à valoriser ce bien doit être considérée comme une dépense d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'opération de réhabilitation de la salle polyvalente à Saint-Ignat. La dépense prévisionnelle sera inscrite en section d'investissement.

Monsieur le Maire va lancer une consultation pour désigner l'architecte en charge du projet. Une commission a été créée afin de réfléchir au projet. Elle sera force de proposition.

8) Station Villeneuve l'Abbé, Buxerolles : résultat de l'appel d'offres

L'ouverture des plis a eu lieu 2 octobre 2017 en présence

de Monsieur Chatard, percepteur de Riom, Monsieur Marchal, directeur régional du bureau d'étude Egis-eau et des membres de la Commission ouverture des plis du Conseil Municipal. 5 entreprises ont répondu.

Cependant, Monsieur le Maire a préféré remettre à une deuxième réunion le choix de l'entreprise. Il souhaite obtenir davantage de renseignements sur certaines offres afin de choisir celle répondant aux mieux aux critères à la fois qualitatifs et financiers. Le même courrier de demande de renseignements complémentaires a été envoyé aux 5 entreprises.

Une nouvelle réunion est programmée au 9 novembre. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer le mois prochain.

La commune a obtenu une réponse favorable du Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 25 % (coût des travaux et de l'étude). Nous attendons désormais la réponse de l'Agence de l'Eau.

9) Questions diverses

- Une convention de groupement de commande ayant été signée avec le Conseil Départemental pour financer les travaux de la place de Saint-Ignat (2/3 du montant total pour la commune, 1/3 pour le Département), l'appel d'offres pour le choix des entreprises qui est du ressort du Conseil Départemental se fera début décembre. Les travaux d'aménagement devraient commencer en mars.

- La commune de Saint-Ignat adhère au SICOM, Syndicat de gestion du Collège de Maringues. La cotisation par élève envoyé au collège Louise Michel s'élève en 2017 à 55 € (au lieu de 65 € l'année précédente).

- Ecole communale : les effectifs pour l'année scolaire 2016/2017 sont de 96 enfants.

- Un contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) avait été créé pour 6 mois de janvier à juin 2017 pour assister le personnel de l'école. Ne pouvant pas être renouvelé, un Contrat à Durée Déterminée (CDD) est venu le remplacer pour une durée de 6 mois, dans un 1^{er} temps. Ses missions sont l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la garderie et le ménage.

- Suite à un courrier adressé au Conseil Municipal par des riverains de la rue de Dômes à Champeyroux, une réunion de travail en présences des expéditeurs et des destinataires est programmée mercredi 15 novembre à 18h30 à la salle de Champeyroux. Une invitation va être envoyée. Il sera question du constat des riverains d'une vitesse excessive des automobilistes entrant dans Champeyroux par la rue des Dômes et des solutions en matière de sécurité à envisager. Cette réflexion pourra s'étendre aux autres entrées et aux autres villages de la commune.

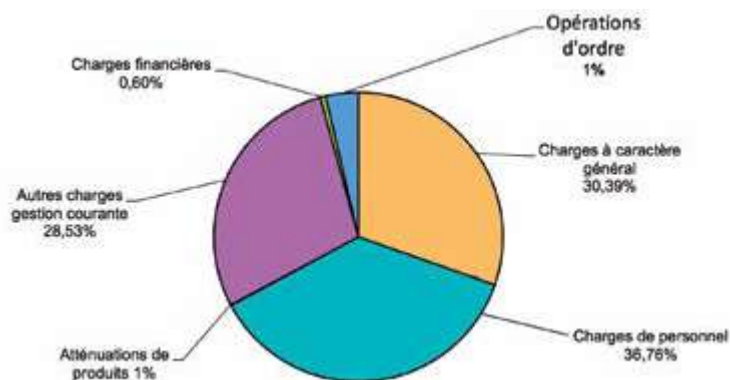
- Le Réseau des Médiathèques d'Ennezat de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans organise un Apéro Lecture à Saint-Ignat. Il aura lieu vendredi 10 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Ignat. Le thème est le coup de cœur littéraire des bibliothécaires. La présentation sera suivie d'un apéritif offert conjointement par les bénévoles de la médiathèque et la municipalité.

- 11 novembre 2017 : le rassemblement aura lieu Place de la Mairie à 10h20. Le dépôt de gerbes aux monuments aux morts se fera à 10h30 et sera suivi du vin d'honneur à la Salle Polyvalente de Saint-Ignat.

Compte administratif 2016

Section de fonctionnement

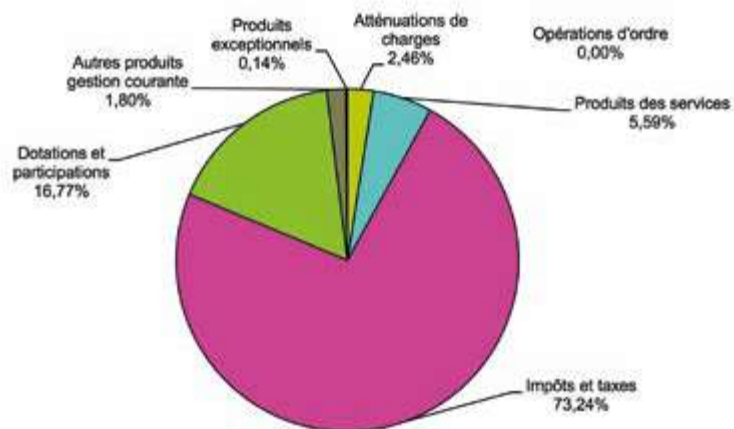
Dépenses



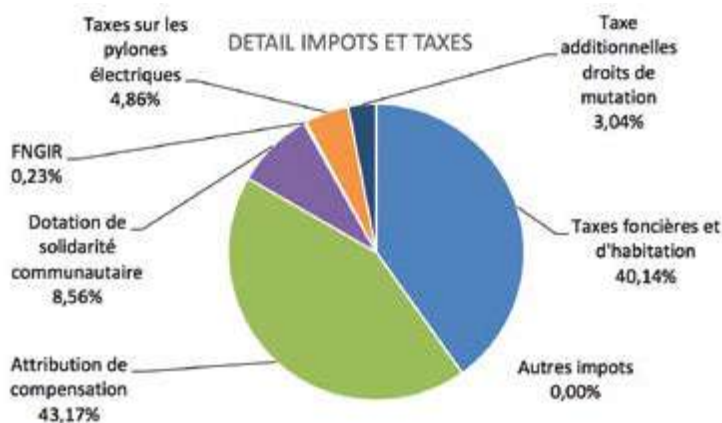
Charges à caractère général	198 344,89 €
Charges de personnel	239 919,08 €
Opérations d'ordre	505,14 €
Autres charges gestion courante	186 227,72 €
Charges financières	3 929,06 €
Atténuations de produits	23 782,00 €
Total	652 707,89 €

Recettes

Atténuations de charges	18 711,58 €
Opérations d'ordre	0,00 €
Produits des services	42 446,12 €
Impôts et taxes	555 979,48 €
Dotations et participations	127 300,68 €
Autres produits gestion courante	13 644,04 €
Produits exceptionnels	10 69,01 €
Total	759 150,91 €



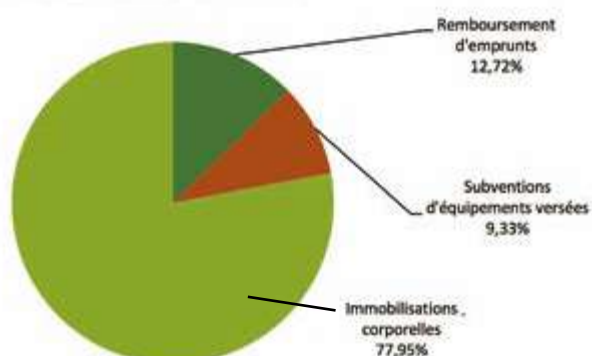
Détail impôts et taxes



Taxes foncières et d'habitation	223 188,00 €
Autres impôts	0,00 €
Attribution de compensation	240 006,60 €
Dotations de solidarité communautaire	47 575,08 €
FNGIR	1 279,00 €
Taxes sur les pylones électriques	27 024,00 €
Taxe additionnelles droits de mutation	16 906,80 €
Total	555 979,48 €

Section d'investissement

Dépenses

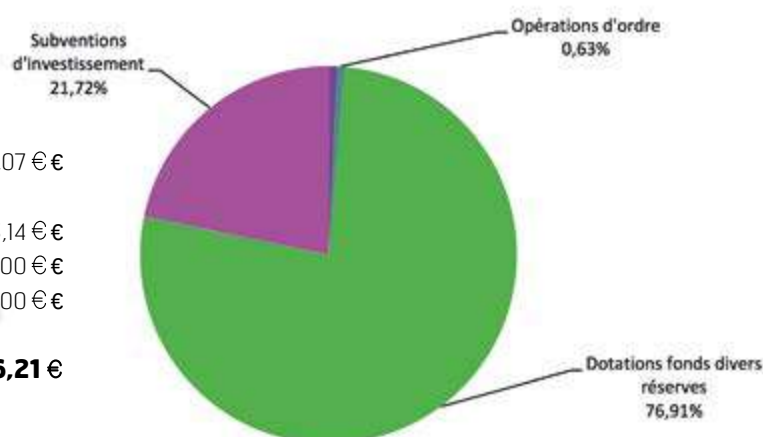


Remboursement d'emprunts.....	24 499,55 €
Subventions d'équipements versées.....	17 974,07 €
Immobilisations corporelles.....	1 50 130,67 €
Immobilisations en cours.....	0,00 €
Participations et créances rattachées	
Opérations d'ordre	0,00 €
Total	192 604,29 €

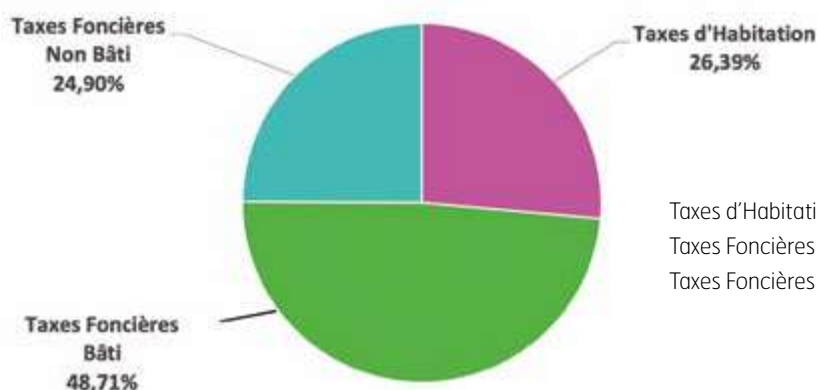
Recettes

Solde d'exécution d'inv reporté	
Dépôts et cautionnements reçus	598,07 €
Produits des cessions	
Opérations d'ordre	505,14 €
Dotations fonds divers réserves	61 623,00 €
Subventions d'investissement.....	17 400,00 €
Emprunts et dettes assimilées	

80 126,21 €



Détail taxes foncières et habitation



Taxes d'Habitation.....	58 903,00 €
Taxes Foncières Bâti.....	108 708,00 €
Taxes Foncières Non Bâti.....	55 577,00 €
Total	223 188,00 €

Accessibilité

Dans le cadre de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), **un plan incliné en forme de U et un palier ont été réalisés devant l'église.** Ces deux aménagements sont accompagnés d'**un parking dédié aux Personnes**

à Mobilité Réduite (PMR).

L'entreprise Guittard SARL a effectué les travaux pour un montant de 12 545 € HT. L'entreprise Bodin/Frères a confectionné des rampes d'appui pour 1 900 € HT.



Conformément à notre Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) des aménagements ont également été réalisés à la **salle communale de Buxerolles: un parking PMR et un accès de plain-pied.**

L'entreprise Guittard SARL a réalisé l'ensemble pour un montant de 5 791,50 € HT.



Champeyroux

Que du Moulin

Le renforcement, l'enfouissement du réseau électrique et de l'éclairage ont été réalisés rue du Moulin à Champeyroux.

Les montants de ces travaux s'élèvent à 28 000 € HT (candélabres compris).

50% de la somme est à la charge de la commune soit 14 002,34 € HT avec écotaxe. Les autres 50% sont pris en charge par le SIEG. L'enfouissement du réseau Telecom s'est élevé à 12 000 € HT à la charge de la commune.

Saint-Ignat

Extension des réseaux

Des travaux d'extension des réseaux électriques et Telecom ont été réalisés rue des Doves à Saint-Ignat afin de desservir deux nouvelles habitations et d'anticiper sur d'éventuelles constructions à venir.

La pose de 2 candélabres, subventionnée par le SIEG, est prévue pour 2018.

Tyrande

Impasse du Coin Volant

L'entreprise Eurovia a réalisé des travaux de voirie impasse du Coin Volant à Tyrande (décaissage de la chaussée sur 45 cm de profondeur, apport de matériaux sur 40 cm puis enrobé sur 5 cm), pour un montant de 10 248,75€ HT.



Champeyrour



Rue des Côtes du Moulin

Le Conseil Départemental appuie les initiatives locales portées par les communes, à travers notamment un dispositif d'aide : le Fond d'Intervention Communal (FIC).

Dans le cadre du FIC 2017, des travaux de voirie ont été réalisés rue des Côtes du Moulin à Champeyrour.

L'entreprise SARL GUITTARD TP a effectué ces travaux (décaissage, pose d'enrobé, de

caniveaux, de bordures de trottoirs) pour un montant de 86 750 € HT. Le Conseil Départemental a subventionné ces travaux à hauteur de 20 %.

Parallèlement, le talus de cette même rue a été stabilisé. L'entreprise SARL GUITTARD TP a posé des gabions pour un montant de 16 740 € HT (à la charge intégrale de la commune).



Chemin des Muletiers

La réfection du chemin des Muletiers a été réalisée au village de Champeyrour.

Un revêtement en enrobé a été appliqué sur 60 m. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 5 760 € HT.

Chemins ruraux

Des travaux ont été réalisés sur 3,5 km de chemins ruraux. Ils ont consisté en une mise en forme, avec apport de graviers et cylindrage. L'entreprise Parra a réalisé l'ensemble pour un montant de 16 425 € HT.



Poses de candélabres

Rue des Côtes du Moulin à Champeyrour :

2 candélabres ont été installés. La dépense s'est élevée à 6 700 € HT (50% réglé par le SIEG et 50% par la commune soit un montant de 3 350,36 € /HT écotaxe comprise).

Impasse Champiteix à Champeyrour :

2 candélabres ont été installés pour un montant de 4 000 € HT (50% réglé par le SIEG et 50% par la commune soit un montant de 2 000, 36 € /HT écotaxe comprise).

Villeneuve l'Abbé

Remise en état du Four à pain

Conformément à ce qui avait été annoncé, la remise en état du four à pain de Villeneuve l'Abbé a été effectuée, pour en assurer un meilleur fonctionnement. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GUEHENNEC Yves de courant octobre à début novembre 2017.

Les travaux ont consisté principalement en la confection d'un nouveau conduit de fumée, séparé en deux pour une meilleure aspiration des fumées et une meilleure ventilation du four,



la réhausse du toit de l'appentis pour améliorer la pente de ces conduits, ainsi que la reprise de l'étanchéité de ce toit.

Le montant des travaux s'élève à un montant de 4 866,24 € HT. L'utilisation du four est donc de nouveau autorisée uniquement aux associations et par les personnes compétentes. La Municipalité se dégage de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation.

Saint-Ignat

Rénovation de l'ancien presbytère

Le souhait de la Municipalité de voir rénover ce bâtiment d'une grande valeur sentimentale a été très fort. Mais pour voir éclore ce projet, il a fallu se montrer patient et persévérant. Monsieur le Maire n'a pas ménagé sa peine pour convaincre ses partenaires de transformer celui-ci en logements sociaux sans dénaturer le bâti. La Communauté de Communes Limagne d'Ennezat puis Riom Limagne et Volcans (après la fusion), compétente en matière de logement, a accepté de porter ce projet. La commune lui a alors cédé le bâtiment et le foncier l'accompagnant à l'euro symbolique. La Communauté de Communes a participé au financement des aménagements de la Voirie et des Réseaux Divers (VRD) pour un montant de 39 600 €.

Elle a confié les travaux à l'OPHIS avec lequel elle a signé un bail emphytéotique. Le cabinet d'architectes Bourbonnais Jacob a réalisé les plans et le suivi du chantier.

Deux logements ont ainsi vu le jour :



un type 3 d'une superficie de 81 m² et un type 4 de 118 m². Ils bénéficient tous deux d'une place de stationnement, d'un garage et d'un espace vert privatif (le reste du parc reste communal).

L'inauguration de ce bâtiment a eu lieu jeudi 12 octobre, avant l'installation des lo-

cataires. Toutes les personnalités présentes ont souligné la réussite du projet et rappelé que le locatif en milieu rural répondait à de réels besoins.



Projets de travaux pour l'année 2018

Travaux de la Salle Polyvalente de Saint-Ignat

Mise aux normes et rénovation Relooking de la salle des fêtes

Dans le cadre de la mise aux normes des ERP, l'Agenda d'Accessibilité Programmée prévoit la transformation de la Salle Polyvalente de Saint-Ignat, ce qui nécessite d'importants travaux de réfection et de mise aux normes.

Cette salle majeure de la commune étant utilisée par de nombreuses associations (manifestations, réunions, cours,...) et par les habitants, le Conseil Municipal a donc décidé de procéder dans le même temps à des travaux de rénovation. Pour ce faire, une Commission spéciale a été créée. Elle est composée de Lionel Boulon, Loïc Girard, Cécile Perrin, Isabelle Lussion et Nelly Fauchoux.

La réflexion menée porte sur l'aménagement intérieur pour améliorer son accessibilité aux personnes à mobilité réduite, répondre aux normes environnementales (désamiantage), réduire les coûts énergétiques (améliorer l'isolation, réduire les coûts de chauffage ou d'électricité...) et aussi améliorer son confort d'utilisation (agrandissement de la cuisine, meilleure disposition des salles). L'aménagement extérieur ne sera pas oublié avec la création d'abords plus accueillants et fonctionnels.

La Mairie prévoit un budget initial de 400 000 € de travaux seuls, hors maîtrise d'œuvre et coûts des organismes de contrôles.

Le planning envisagé est le suivant :

• Dernier trimestre 2017 :

- appel d'offre lancé auprès des architectes et études des offres reçues
- dépôt d'une demande de subvention

• Deuxième trimestre 2018.

si accords de subventions

- appel d'offre auprès des entreprises du bâtiment

• Fin 2018/début 2019 : début des travaux

Plus de détails seront fournis ultérieurement dans les comptes-rendus des réunions du Conseil.

Station d'épuration de Villeneuve-L'Abbé

Ce projet, établi par le maître d'œuvre Egis-eau, concerne la création d'une nouvelle unité de dépollution des eaux usées des villages de Villeneuve-L'Abbé et Buxerolles.

Il s'agit d'une station de type macrophyte (avec des roseaux), 300 équivalent/habitants), comportant deux bassins : un à l'emplacement de l'ancienne station et un au-dessus.

L'ouverture des plis a eu lieu 2 octobre 2017 en présence de M. Chatard, percepteur de Riom, M. Marchal, directeur régional du bureau d'étude Egis-eau et des membres de la Commission ouverture des plis du Conseil Municipal.

5 entreprises ont répondu.

Cependant, M. le Maire a reporté le choix de l'entreprise car il souhaite obtenir des renseignements complémentaires sur les offres reçues. Des critères qualitatifs et financiers plus précis sont attendus.

Une nouvelle réunion a eu lieu le 15 novembre.

L'entreprise retenue est Eurovia / LMTP pour un montant de 292 100 € H.T.

La commune a obtenu une réponse favorable du Conseil Départemental pour une subvention à hauteur de 25 % (coût des travaux et de l'étude) et attend celle de l'Agence de l'Eau, qui est théoriquement de 40%.

Voirie Rue des Côtes du Lac

La rénovation de la voirie de cette rue du village de Villeneuve-L'Abbé est inscrite dans les projets de travaux pour l'année 2018.

Enfouissement des réseaux rue du Château d'eau et rue des Ecoles

Des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Château d'eau et rue des Ecoles au village de Champeyroux sont programmés pour 2018. Ils contribueront à l'embellissement de cette entrée de village mais également à la sécurité des installations.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) prendra en charge la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT.

Le SIEG subventionnera également à hauteur de 50 % l'installation de treize candélabres.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Telecom entre le SIEG, le Conseil Départemental et Orange, les dispositions suivantes sont à envisager :

- la tranchée commune en domaine public et en domaine privé est à la charge du SIEG,

- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune,

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement des réseaux Telecom, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

- le Conseil Départemental pourra, après demande et validation du projet, participer au financement à hauteur du taux FIC de la commune (20 %).

CCAS

Vœux de la Municipalité



La cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 6 janvier, a été l'occasion pour Monsieur le Maire de réunir autour du Conseil Municipal et du CCAS les maires des communes voisines, les représentants de la gendarmerie, le prêtre de la paroisse, les sapeurs-pompiers du Centre d'Intervention de Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat et les personnels communaux. Sont également conviés

à cette manifestation, les enseignantes de l'école communale, les président(e)s d'association, les bénévoles de la médiathèque ainsi que les nouveaux habitants.

Après le rappel des travaux réalisés en 2016 et la présentation des projets 2017, Monsieur le Maire a remercié toutes les personnes et organisations qui s'investissent dans la vie

communale et concourent au « bien vivre ensemble ».

Il s'est adressé également aux nouveaux arrivants à qui il souhaite la bienvenue. Ceux-ci peuvent ensuite faire plus ample connaissance avec les personnes présentes autour d'un apéritif offert par la mairie et servi par les membres du CCAS.

CCAS

Le repas des aînés

Une tradition qui a de l'importance.

Samedi 9 décembre, a eu lieu le repas des aînés organisé et servi par les membres du CCAS.

66 personnes avaient répondu présentes à l'invitation, accueillies par 10 membres du CCAS.

Chaque année, ce repas est l'occasion de se rencontrer et d'échanger. C'est parfois pour certains la seule occasion de retrouver les habitants des autres villages car l'âge ne permet plus toujours de se déplacer.

Le temps du repas, qu'il soit en famille, entre amis, collègues, voisins ou aînés, est un mo-



ment de partage chaleureux qui rompt avec le quotidien. C'est aussi l'occasion pour notre collectivité de montrer l'intérêt qu'elle porte « aux anciens » qui avant nous ont fait vivre notre commune. Nous souhaitons vivement que chacun ait pris du plaisir à déguster le repas festif préparé par « le Gourmet Fiolant », traiteur à Ebreuil (03).

La Mairie a également une attention particulière pour toutes les personnes de plus de 70 ans dont la santé ne leur permet plus de se déplacer. La semaine avant Noël, les bénévoles du CCAS leur rendront visite pour leur offrir un colis à déguster.



Année 2017-2018

École communale de Saint-Ignat

L'effectif de cette année scolaire 2017-2018 est de 96, il reste stable par rapport à l'an passé. Les enfants sont répartis en quatre classes :

- Madame BACCI: classe de PS-MS-GS 31 élèves
- Madame CRUZ: classe de CP, 19 élèves
- Madame PORTE (directrice) : classe de CE1-CE2 23 élèves ; Madame CHEVILLOT assure la décharge de direction.
- Madame BURIAS : classe de CM1-CM2, 23 élèves

Les horaires restent inchangés pour cette année aussi bien pour la classe, la garderie que les TAP; le rythme de 4 jours et 1/2 d'école est conservé. Une discussion entre la Municipalité, les ensei-

gnantes et les parents d'élèves sera ouverte durant l'année afin de réfléchir, en fonction des décrets en vigueur, à l'organisation de l'année 2018-2019.

Tarifs de garderie et cantine

- **Garderie:** 1,60€ la garde avec un plafonnement à 40€ maximum par mois.
- **Cantine:** depuis la rentrée de septembre, les tarifs ont été alignés sur ceux de la mairie d'ENNEZAT qui fournit les repas soit:
 - 3,70€ pour les repas enfants
 - 5,80€ pour les repas adultes

Le coût de fabrication des repas par la commune d'ENNEZAT et du transport est suppor-

té par le budget communal. De plus les familles les plus modestes bénéficient d'une réduction tarifaire de 1€ par repas.

Le mot de l'équipe enseignante

L'année scolaire 2016-2017 fut une nouvelle fois très riche pour les élèves de notre école.

Le projet de l'année autour du théâtre et de Guignol leur a permis de découvrir une nouvelle facette de l'art et du patrimoine français et de progresser en langue française de façon motivante et ludique. Toute l'école s'est déplacée pour une belle journée à Lyon, sur les traces de Guignol, visitant son véritable théâtre et découvrant le magnifique parc de la Tête d'Or et son zoo.

Les classes de CE et CM ont passé un agréable et enrichissant séjour de 3 jours dans nos montagnes enneigées et se sont initiées aux sports d'hiver et à la vie montagnarde. Chaque élève s'est essayé au ski de descente, au rôle de

« mucher » avec de gentils chiens de traîneaux et a succombé aux délicieux plats montagnards.

Comme chaque année, chaque classe a pu profiter de diverses sorties au sein de notre réseau d'écoles, rencontrant les élèves des écoles alentours, et les CM ont pu découvrir la vie de collégien à Maringues.

L'année 2017-2018 est maintenant bien entamée. L'école compte 96 élèves de la petite section au CM2, toujours répartis en 4 classes.

Le projet de cette nouvelle année s'inscrit autour de la découverte de la poésie et de la création poétique.

Les CE-CM passeront 3 jours début mai autour de Paris et pourront visi-

ter le magnifique château de Versailles, l'Assemblée Nationale et le Palais de la découverte. Les plus jeunes, quant à eux, auront une belle sortie de fin d'année et découvriront l'univers des chevaliers au temps des châteaux forts.

Toute l'équipe pédagogique remercie vivement l'Association des Parents d'Elèves (pour toutes les manifestations organisées dans le but de financer nos projets), la Municipalité (notamment pour l'attribution d'un budget exceptionnel pour l'achat de jeux pour les temps de garderie), mais aussi les familles et les amis de l'école (les Compagnons du Four, Vincent Alexandre-Swichi Da, et bien d'autres...) pour l'intérêt qu'ils portent à notre école chaque année.

L'équipe, mais aussi les enfants, sont fiers de cette complicité enrichissante, motivante et toujours porteuse de nouveaux projets.



Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Saint-Ignat remercie cette année encore tous les enfants, parents, amis de l'école et le personnel de l'école, ces acteurs qui contribuent à la réalisation des projets de l'école.

Pour l'année 2016-2017, le bilan de l'APE est très positif. Chaque manifestation - bourse aux jouets, loto, vente de bugnes, tombola poulets fermiers, repas paëlla... - a su séduire familles et voisins de l'école et nous avons été nombreux à partager ces moments très conviviaux. De quoi relancer toute la motivation nécessaire pour l'année scolaire déjà entamée!

Pour 2017-2018, l'APE prévoit un calendrier si-

milair à celui de l'année passée. La désormais traditionnelle bourse aux jouets/puériculture a encore connu un vrai succès le week-end du 20 au 22 octobre.

L'APE aidera encore l'équipe enseignante à valoriser ses projets en participant au financement d'une sortie sur 3 jours durant laquelle les CE-CM visiteront entre autres le sublime Château de Versailles. Une belle sortie de fin d'année pour les classes de la petite section au CP est aussi prévue. Les enfants de CP-CE bénéficieront aussi de séances de natation, en partie financées par l'APE.

Nous vous invitons à noter dès maintenant la date du dimanche 21 janvier 2018 pour notre

loto, de très beaux lots vous y attendront!

Pour tout renseignement à propos de l'APE de l'école de Saint-Ignat ou des manifestations qu'elle organise, n'hésitez pas à nous contacter:

- par mail à apechampeyroux@gmail.com

- par téléphone au 06 20 32 09 34.

Toute personne amie de l'école souhaitant se joindre à nous est bienvenue!

Encore merci, et nous comptons sur vous tous pour continuer à nous soutenir.



Bibliothèques

Le réseau des Médiathèques d'Ennezat de la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans a organisé à Saint-Ignat, un « Apéro Lecture » vendredi 10 novembre.

Le thème de la soirée était le 1er coup de cœur littéraire des bibliothécaires qui ont su nous faire partager avec émoi leur expérience fondatrice de lectrices passionnées. La soirée s'est poursuivie autour d'un verre afin de prolonger les échanges. L'apéritif était offert conjointement par les bénévoles de Saint-Ignat et la Municipalité.



Merci à nos cinq bénévoles, Régine Croizet, Michelle Perry, Anne-Marie Rougier, Marie-Paule Thave et Simone Varenne-Paquet. Il y a également de la place pour accueillir de nouveaux volontaires. Si vous souhaitez devenir bénévole ou même prendre des renseignements n'hésitez pas à vous faire connaître à la médiathèque.

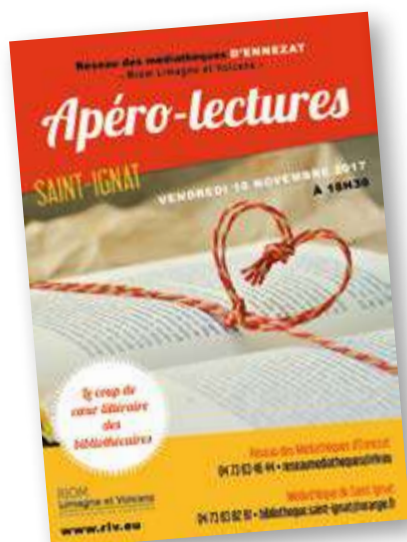
Merci également aux salariés et aux bénévoles des autres médiathèques qui s'investissent sur l'ensemble du territoire, à la coordinatrice du réseau Mylène Béal, assistée d'Annick Nadot.

Pour rappel les horaires sont les suivants : mercredi de 17h à 19h et vendredi de 16h30 à 18h30.

Un atelier
tricot à
également
vu le jour
lors de la



permanence du vendredi. Il s'agit d'un moment convivial autour des travaux d'aiguilles. Si vous êtes intéressé, débutant ou expert, faites-vous connaître auprès des bénévoles et plus particulièrement Régine Croizet, formatrice du projet.



Sapeurs Pompiers

Manœuvre à la Côte Rouge

Chaque 1er dimanche du mois d'août, le village de la Côte Rouge est mis à l'honneur avec l'organisation d'une manœuvre par les pompiers de notre groupement Saint Ignat-Surat-Saint Laure.

Après un casse-croûte champêtre offert par la Municipalité, les sapeurs ont présenté deux ateliers participatifs.

Au cours du 1^{er}, élus et habitants du village ont pu s'initier au maniement de la lance incendie. Même à débit volontairement réduit, l'assistance d'un pompier était plus

que nécessaire afin de diriger le jet et de garder en main le tuyau.

Lors d'un 2nd atelier, il a été proposé de pratiquer les gestes qui sauvent. Ce moment a permis aux néophytes ou aux titulaires de brevet de secourisme de découvrir ou de réviser des pratiques qui devraient être maîtrisées par tous.

Les pompiers ont un rôle primordial dans la diffusion de ce savoir.

Nous les remercions d'ailleurs pour ce temps fort très apprécié par l'ensemble des participants.



Le centre d'intervention St-Ignat / Surat / St - Laure

L'année 2017, pour le Centre d'Intervention de Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure, s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec un nombre d'interventions stable par rapport à l'année dernière.

En 2017, il y a eu l'intégration de 4 sapeurs-pompiers (2 en cours de formation et 2 mutations). Ce qui augmente notre effectif et nous permet de continuer à assurer nos missions.

Le SDIS 63 a remplacé notre CID (Camion d'Interventions Diverses) arrivé en fin de carrière par un VID (Véhicule d'Interventions Diverses), plus récent et plus adapté aux missions de secours.

Cette année encore, nous avons manœuvré

avec le Centre de Secours d'Ennezat lors de la Fête de l'Ortie sur un site de la commune de Surat. Une manœuvre a également été faite à l'école de Saint-Ignat à Champeyroux le 6 juin 2017 afin de préparer les enfants et le personnel à faire face à différentes situations.

La journée champêtre réunissant les sapeurs-pompiers actifs, les anciens, les élus et les employés municipaux s'est déroulée autour d'une paëlla à la caserne le 17 juin 2017. Cette journée a été marquée par la présence des gardes pompes, venus présenter quelques véhicules pour le bonheur des petits et de grands.

En 2018, le banquet de la Sainte Barbe se déroulera à Saint-Ignat le 27 janvier, précédé

d'un dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Laure. Le dimanche suivant, 2 gerbes seront déposées à Surat et Saint-Ignat. Vous êtes bien sûr les bienvenus aux commémorations ainsi qu'à la soirée dansante qui clôtura cette journée (à partir de 21h).

Nous allons reconduire le 17 mars 2018, notre soirée moules-frites au foyer rural de Surat. N'hésitez pas à nous contacter pour les inscriptions.

Les sapeurs-pompiers de Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure vous remercient de l'accueil qui leur a été fait lors du passage des calendriers.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018 à vous ainsi qu'à vos proches.



Cérémonie

Devoir de mémoire

Dans « Paroles de Poilus, lettres et carnets du front 1914-1918 » en 1998, Jean-Pierre GUENO écrit :

« Ils avaient dix-sept ou vingt-cinq ans. Se prénommaient Gaston, Louis, René. Ils étaient palefreniers, boulangers, colporteurs, bourgeois ou ouvriers. Ils devinrent soudainement artilleurs, fantassins, brancardiers... Voyageurs sans bagage, ils durent quitter leurs femmes et leurs enfants et revêtir l'uniforme mal coupé, chausser les godillots cloutés...

Sur 8 millions de mobilisés entre 1914 et 1918, plus de 2 millions de jeunes hommes ne revirent jamais le clocher de leur village natal. Plus de 4 millions subirent de graves blessures...

Huit mille personnes ont répondu à l'appel de Radio France visant à collecter les lettres, jusqu'ici éparpillées, de ces Poilus. Cet ouvrage en présente une centaine. Des mots écrits dans la boue et qui n'ont pas vieilli d'un jour. **Des mots déchirants, qui devraient inciter les générations**

futures au devoir de mémoire, au devoir de vigilance, comme au devoir d'humanité...» Alors n'oublions pas ces citoyens qui ont œuvré pour nos libertés.

Cette année encore, des défilés ont eu lieu pour se recueillir au Monument aux Morts à la mémoire des combattants de 1914-1918, 1939-1945, les guerres d'Indochine et d'Afrique du Nord et des différents terrains d'opérations militaires extérieures. Chaque commémoration a été accompagnée par la musique de l'Epi d'Or d'Entraigues. Celle-ci était suivie d'un verre de l'amitié offert par la Municipalité, tout comme le buffet campagnard marquant la fête nationale du 14 Juillet.

N'oublions pas, ces jours-là, d'avoir un geste en arborant le Bleu et de France, symbole national de mémoire et de solidarité. Cette association, qui aide ceux qui restent, apporte son soutien aux combattants et/ou leurs familles mais aussi aux victimes d'attentats.



11 novembre 2017

Le 11 novembre 2017, les enfants de l'école nous ont lu un extrait d'une lettre d'Eugène Poézévara qui avait 18 ans en 1914. Il écrit :

« Chers parents, (...) A 9h du matin, le 11, on vient nous avertir que tout est signé et que cela finit à 11h, deux heures qui parurent durer des jours entiers. Enfin, 11h arrivent ; d'un seul coup, tout s'arrête, c'est incroyable. Nous attendons 2 heures ; tout est bien fini ; alors la triste corvée commence, d'aller chercher les camarades qui y sont restés. (...) »

N.B. Eugène a été gazé sur le front et il est mort d'épuisement dans les années 20. Les enfants ont cité les noms des habitants de la commune morts pour la France et ont entonné, avec brio, la Marseillaise. Grand moment d'émotion, merci à eux !



Environnement

Plantations

Comme tous les ans les élus se sont portés volontaires pour fleurir les bacs et massifs de la commune: une action qui n'a de corvée que le nom!

C'est par cette belle matinée du samedi 20 mai que les élus ont mis la main à la pâte, ou plutôt : les mains dans le terreau. Répartis en petites équipes, ils sont allés sur les 5 villages de notre commune, munis de plantoirs, petites pelles ou à mains nues, et ont planté les jeunes fleurs préparées par l'horticultrice, selon ses conseils. Leur tâche avait été facilitée par les employés



municipaux qui avaient auparavant travaillé la terre et fait les rajouts de terreau

nécessaires. Ils ont accompli leur « corvée » dans la convivialité, mais avec application. Les mois passants, on a pu constater que les plantations se sont développées et embellies, malgré quelques périodes caniculaires: un grand merci aux employés municipaux qui en ont pris soin et ont arrosé toutes ces fleurs. Merci également à tous les habitants qui entretiennent leur trottoir et contribuent eux aussi à l'embellissement de notre commune. Les fleurs égayent nos rues et notre environnement de tous les jours.



Nettoyage de printemps

Ou comment associer une action citoyenne et environnementale à une belle balade entre habitants de la commune.

C'est en ce samedi 8 avril qu'une bonne quarantaine de bénévoles (enfants et adultes) de la commune se sont joints aux élus municipaux pour le nettoyage annuel des fossés, bords de route et chemins communaux. Cette année encore plusieurs remorques ont été remplies de sacs de déchets ramassés par les différentes équipes constituées pour cette balade écologique. L'accent a été mis ce

printemps sur les bords de Morge et tous les passages fréquemment utilisés par les promeneurs.

A la fin de la matinée, une collation apéritive a été offerte aux petits et grands, sur la place de Villeneuve l'Abbé où tous ont pu discuter de leurs « meilleures trouvailles ».

Monsieur le Maire et les élus tiennent à remercier tous les bénévoles, petits et grands, qui participent à cette matinée de nettoyage de notre environnement communal. Ils donnent déjà rendez-vous l'an prochain

au printemps à toutes les personnes intéressées par cette démarche citoyenne, en espérant que le temps sera encore clémente comme cette année.



Les Amis de La Côte Rouge

Grâce à la mobilisation de nouveaux membres, l'année 2017 a été marquée par plusieurs temps forts.

Notre brocante du 7 mai n'a pas été un franc succès car la météo n'était pas de la partie. Mais elle s'est déroulée dans la bonne humeur.

Le 10 juin, les habitants de La Côte Rouge se sont retrouvés autour de leur désormais traditionnel repas d'été. L'après-midi a été consacré à d'incontournables parties de pé-

tanque, tous les compétiteurs ont remporté un lot.

Comme à son habitude, notre char a été plébiscité par une foule nombreuse le jour de la fête de Maringues.

Le 14 octobre, la Marche du four a réuni plus de 80 participants. Une centaine de repas a été servie ; pizzas et rognons cuits au four ont régalié les marcheurs.

Il ne faut pas oublier qu'une équipe féminine a participé à la Maringoise, course organisée

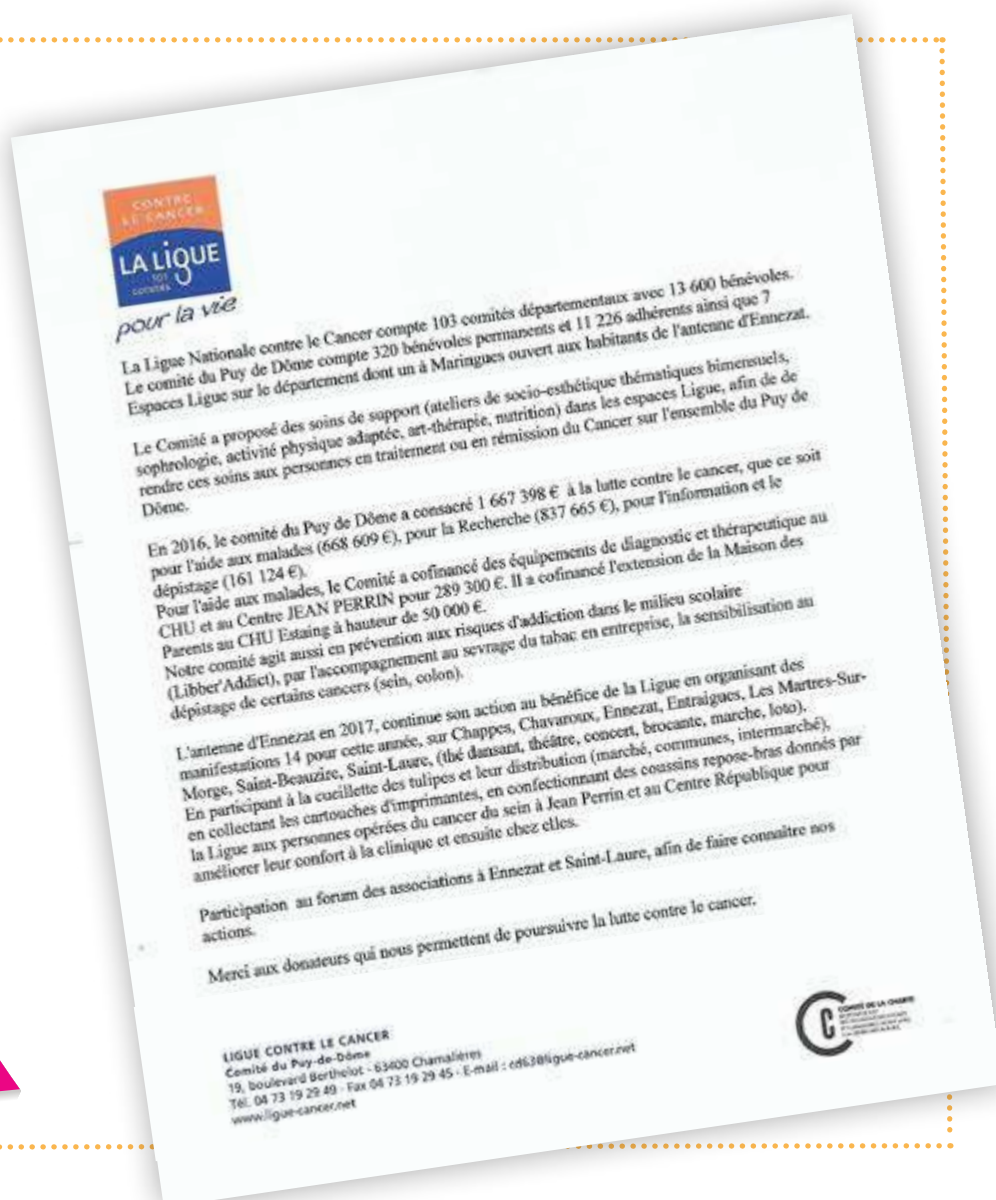
par la Ligue contre le cancer au profit de la recherche contre le cancer du sein. Elles ont gagné le premier prix du nombre de participantes.

La fête d'Halloween, organisée par José Martinho, a réuni une quarantaine d'enfants déguisés, partis à la quête aux bonbons.

Les dates à retenir pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Brocante: 6 mai
- Marche du four: 13 octobre

Ligue Nationale Contre le Cancer



Balinzat

Balades en limagne d'Ennezat

Ses bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux.

Depuis 2009, les bénévoles de Balades en Limagne d'Ennezat s'efforcent de :

- Valoriser, Animer et Promouvoir les chemins de randonnées et le patrimoine, sur le territoire de la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat (14 communes)
- Proposer des actions d'entretien et d'aménagement des chemins
- Proposer des actions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine
- Assurer directement avec l'Office de Tourisme les activités de promotion du patrimoine local et des chemins
- Organiser des manifestations publiques en rapport avec ses activités.

En 2017, Balinzat a atteint ses objectifs :

- En assurant 19 jours (90 h) de bénévolat pour le suivi et l'entretien des balisages de chemins de randonnées (112 Km). Suite au contrôle de Riom Limagne et Volcans en octobre, nous déplorons la casse, le manque de poteaux dus essentiellement aux fauchages mécaniques ou par les engins agricoles (inattention) ou par vandalisme (tir sur balise ou arrachage). A noter que le circuit des méandres de Morge a été nettoyé 4 fois entre les Martres sur Morge et Varennes sur Morge (achat et utilisation d'une débroussailluse thermique).
- En organisant 4 manifestations familiales et culturelles (60 h) : A la découverte de Chappes (randonnée patrimoine), Les Dizaines de Limagne (randonnées pédestres et VTT), Randonnées du repas à l'alambic aux Martres sur Morge (découverte du circuit des méandres de Morge), A la découverte d'Entraigues (randonnée patrimoine), et en partenariat avec l'antenne de la Ligue contre le Cancer, Rouler contre le Cancer (balisage de 3 circuits VTT),
- En participant au forum des associations aux Martres d'Artière, et aux invitations de l'Office de Tourisme Riom Limagne et de Riom Communauté.

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous 3 nouveaux bénévoles : merci à Daniel Kiffer de Malinrat, qui nous a créé notre nouveau site internet : <https://balinzat.wixsite.com/balinzat>, à Bernard Delorme de Cormède qui suivra le balisage du circuit patrimoine des Martres d'Artière et Jean-Paul Labbaye de Chappes qui rejoint l'équipe de balisage.

Le 15 septembre, une convention a été signée entre la nouvelle Communauté de Communes RIOM LIMAGNE et VOLCANS (RLV) et Balinzat pour le suivi et l'entretien de 7 circuits de randonnées (pédestres et VTT) sur l'ex-territoire de Limagne d'Ennezat. A noter que les subventions permettent le bon fonctionnement de l'association et que Balinzat peut donc proposer généralement des activités gratuites pour le public (sauf les Dizaines de Limagne).

Nous remercions les élus des 14 communes pour leur confiance, le prêt des salles de réunion et leurs éventuelles subventions.

Aussi, Balinzat remercie les présidents de RLV (Frédéric Bonnichon), du Conseil Départemental 63, (M. Gouttebel et M. BOILON) et leurs conseillers pour la validation des demandes de subventions (fonctionnement de l'association), malgré les restrictions budgétaires.

Prévisions 2018

- Mise en place d'une randonnée découverte de l'un des 14 villages de Limagne d'Ennezat le 2ème mercredi du mois avec un départ à 14h. L'objectif est d'améliorer les circuits réalisés depuis 2009 et les inscrire en téléchargement sur le site Web Balinzat.
- Samedi 20 janvier, Randonnée du nouvel an (galette) des sympathisants, hors de Limagne d'Ennezat.
- Dimanche 25 mars, les Dizaines de Limagne (VTT et marche) St Beaupère, à préciser.
- Mars à Juin, suivi et entretien des balisages des 7 circuits.

- Vendredi 6 juillet, barbecue des sympathisants, lieu à définir
- Dimanche 26 août, participation à Marcher ou rouler contre le cancer. (Randonnées pédestres et VTT)
- Samedi 6 octobre, Randonnée du repas à l'alambic aux Martres sur Morge
- Participation au festival d'automne, 1ère semaine vacances de Toussaint, randonnée découverte de Varennes sur Morge,
- Vendredi 9 novembre 2018 Assemblée générale, lieu à définir

Vous pouvez nous écrire :

Par Internet : balinzat@orange.fr ,

Par courrier : Gilles Jammet, Balinzat, 1 chemin des Marnes-63720-Martres sur Morge,

Par téléphone : 06 88 49 60 72



Pour l'amélioration de notre site Web, <https://balinzat.wixsite.com/balinzat>, contactez le 06 16 29 81 66.

Si vous avez un peu de temps disponible, venez nous rejoindre pour l'entretien des balisages de nos circuits, pour aider à la valorisation du patrimoine de votre commune ou pour participer à l'organisation de nos manifestations. Nous recherchons spécifiquement des bénévoles pour « Les Dizaines de Limagne » édition 2018.

Le Canton d'Ennezat au Fil du Temps

Au fil de l'année ...

Comice Agricole

Lors du Comice Agricole d'Ennezat, le 25 mars 2017, le Canton d'Ennezat au Fil du Temps a réalisé une exposition sur le thème des vaches et du lait.

Pour cette exposition, nous avons fait appel au « Petit Musée de l'objet Quotidien » de Riom qui a présenté de nombreux objets usuels. Le Canton, quant à lui, a présenté des documents sur les différentes races de vaches élevées dans la région, sur la fabrication des fromages, quelques recettes à base de fromages, ...

Cette manifestation a attiré un public nombreux. Les anciens se rappelant leur jeunesse et les plus jeunes devant pour certains se faire expliquer l'utilisation de ces objets insolites.



Voyage à Verdun

L'Association cantonale a organisé, du 3 au 5 juin, un voyage à Verdun. Une trentaine de personnes a ainsi pris la route pour découvrir les lieux de la célèbre bataille. Le premier jour fut consacré au trajet. Après une nuit réparatrice près du lac de Madine, les participants et leur guide ont pris la direction de l'ossuaire de Douaumont, au cœur du champ de bataille, où reposent les ossements de 130 000 soldats inconnus et du cimetière national avec ses 15 000 tombes de soldats identifiés. La visite du fort de Vaux et du Mémorial de Verdun a occupé la matinée.

Après le repas pris à Verdun, le périple a continué sur les sites de la rive gauche de la Meuse et des champs de bataille de l'Argonne. Le groupe a découvert la tour de Montfaucon, tour dorique de plus

de 50m, surmontée d'une statue symbolisant la liberté. Les participants se sont ensuite rendus au cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon où reposent 14 246 soldats américains. La visite s'est achevée à la butte de Vauquois, théâtre d'une guerre de mines, par la découverte des tranchées françaises et allemandes.

Le retour à l'hôtel a permis aux supporters de l'ASM de suivre le match et de fêter la victoire de leur équipe.

Le jour suivant, la guide a conduit le groupe à Verdun pour une visite de la cathédrale et de la citadelle souterraine. Des petits wagonnets permettent de découvrir la vie des Poilus. La citadelle a servi de base logistique indispensable aux Français pendant la bataille de Verdun.

L'après-midi fut réservé au retour à Ennezat.



Loto

Le dimanche 15 octobre, à la salle de Varennes sur Morge, a eu lieu le loto de l'association. Les participants, pas très nombreux en raison d'une météo estivale, ont passé un agréable après-midi avec l'équipe du Canton et sont repartis avec la quarantaine de lots mis en jeu. Les crêpes, faites maison, ont eu aussi un grand succès.

Expo

L'association prépare pour 2018 une exposition afin de commémorer le centenaire de la fin de la guerre.

Les personnes possédant des objets ou documents se rapportant à cet événement ou désirant nous aider à l'élaboration de cette exposition peuvent nous contacter au 04 73 33 26 85.

Cette exposition sera itinérante:

10 mars au Comice d'Ennezat, 24 et 25 mars à St Laure, 7 et 8 avril à Chavaroux, 21 et 22 avril à Chappes, 5 et 6 mai à Surat, 12 et 13 mai aux Martres sur Morge, 2 et 3 juin à Clerlande, 8 et 9 septembre à Entraigues, 22 et 23 septembre à Saint Ignat, 6 et 7 octobre à Varennes sur Morge et 20 et 21 octobre à Saint Beauzire.

Vous pouvez toujours vous procurer le livre sur les croix du canton auprès des membres de l'Association dont le numéro de téléphone figure en bas de page.

Contacts:

Isabelle Palmier : 04 73 33 26 85

M.-F. Marchadier : 06 74 15 54 78

Intervillage 2017

Nouvelle victoire des Martres à la rencontre intervillage

L'Intervillage entre les communes de Saint-Ignat, Saint-Laure, Surat et les Martres-sur-Morge a été organisé par l'association Intervil'Limagne suppléée par les associations des Martres qui cette année accueillait la rencontre.

Dans un très beau cadre champêtre, avec la chaîne des Puys en toile de fond, les épreuves sportives et culturelles se sont déroulées.

Toutes les contraintes logistiques ont été surmontées: eau potable, électricité, chaîne du froid, toilettes, etc... La commune organisatrice et son équipe (joueurs et supporters) se sont largement

mobilisées pour être de parfaits hôtes.

Après un début d'après-midi très ensoleillé, un fort orage est venu perturber la fête en fin de journée, obligeant à annuler les finales de tir à la corde.

Malgré cela, le classement est le suivant : Les Martres-sur-Morge 1er, Surat 2nd, Saint-Ignat 3e et Saint-Laure 4e.

La soirée s'est clôturée par une truffade très appréciée.

La commune de Saint-Laure a invité les trois autres villages pour la prochaine édition qui aura lieu en 2019.



Repas des Sociétés de chasse

**Buxerolles-Saint Ignat-Tyrande (4 mars)
et Champeyroux-Villeneuve l'Abbé (3 juin)**

Les traditionnels repas (à base de gibier, bien entendu) entre chasseurs et propriétaires se sont tenus à la salle des fêtes de Saint-Ignat. Ces moments de convivialité permettent les échanges et surtout de remercier ceux qui autorisent les chasseurs à pratiquer leur sport favori sur leurs terres.



Champeyroux-Villeneuve l'Abbé



Buxerolles-Saint Ignat-Tyrande

Comité des Fêtes

Loto du village



Dimanche 20 novembre 2016

Comme à l'accoutumée, le loto organisé par le Comité des Fêtes a permis aux plus chanceux de repartir avec des lots de valeurs (bon d'achat de 300€, mijoteur Cookéo, Box découverte, entrée Royatonic ...). Dans une ambiance agréable et malgré moins d'affluence que l'année précédente, sont repartis avec les plus gros lots : Mme Bouy de Riom, M. Hombe des Martres sur Morge et Mme Chauvin de Tyrande. Quinze parties se sont déroulées et une partie spéciale enfants avec comme gagnant : Dorian Verdoire de Saint Ignat et Thimoté Dinot de Saint André le Coq (enceinte Bluetooth, entrée au Laser game...). Deux entractes ont permis aux plus gourmands de savourer une ou plusieurs crêpes et de se désaltérer.

Aux alentours de 19h, les plus chanceux sont repartis avec leurs lots. Le rendez-vous est donné à l'année prochaine pour les moins chanceux!

Marché de Noël

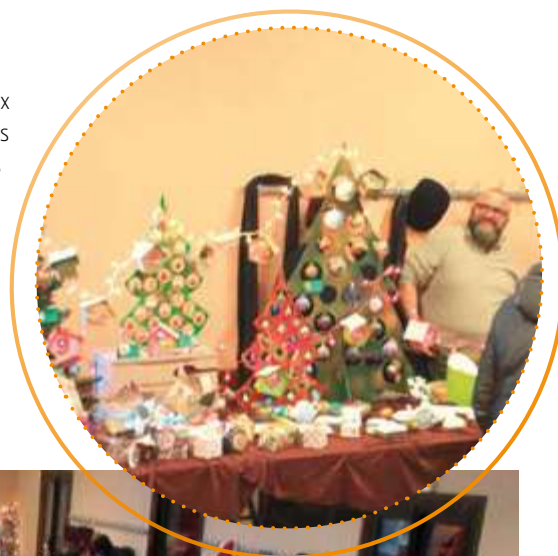
Samedi 3 et dimanche 4 décembre 2016

Le Comité des Fêtes a proposé son marché de Noël à la salle des fêtes et sous un parquet. Dans la salle, une quarantaine d'exposants a proposé des produits festifs (foie gras, chocolat, huîtres, miel...) pour préparer les repas de fête et des réalisations artisanales (peinture sur verre, sur porcelaine, savons, bougies ...) pour des idées cadeaux. Quelques courageux étaient installés dehors.

Le Père-Noël était présent pour les photos et

les poneys ont fait faire des balades aux enfants. Une collecte de peluches, jouets et livres était réalisée au profit du Secours Populaire. Durant les 2 jours, la buvette et la tombola étaient assurées par les membres du Comité.

La soirée du samedi 3 s'est terminée de manière conviviale autour d'un buffet de l'amitié qui regroupait membres du Comité, personnalités et bénévoles.



Comité des Fêtes

Nouvelle présidence au Comité des Fêtes

Début janvier 2017, en présence de M. le Maire, le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée générale. La Présidente, Monique Treillon, a tracé une rétrospective des différentes manifestations de l'année écoulée. L'ensemble du bilan financier a été présenté par Patrick Palmier, trésorier. On note un bilan équilibré mais l'ensemble des membres du Comité reste vigilant. En effet, le bénéfice de certaines manifestations extérieures varie considérablement, notamment à cause des aléas climatiques. L'ensemble des manifestations est reconduit pour 2017.

Après 32 années de présence (depuis la création du Comité), dont 22 à la présidence, Monique Treillon a présenté sa démission. A l'issue de la réunion, les membres du Comité lui ont offert cadeaux et mots de remerciement :

«... Merci pour l'important travail que tu as réalisé tout au long de ces années auprès du Comité des Fêtes, pour ton dévouement, pour ta présence ... Félicitations pour ton sens de l'organisation et mille mercis à toi pour le bon fonctionnement du Comité des Fêtes de Saint Ignat» .

Le bureau se compose de : Patrick Palmier, Président qui cède son poste de Trésorier à Sébastien Arzalier. Le reste de sa composition est inchangé.

Potée auvergnate



Samedi 11 février 2017

Peu de changement dans l'organisation mais toujours un réel succès pour la soirée potée.

Emploi du temps bien rodé :

- Préparation des tartes par les membres du Comité...
- Préparation de la potée par notre traiteur habituel...

- Animation par notre DJ habituel

- Service assuré en salle par les membres (déguisés).

Une soirée agréable, des convives et membres déguisés, une piste de danse remplie, le tout dans une bonne ambiance. Voilà les ingrédients d'une soirée réussie!

Marche et vide grenier



Dimanche 14 mai

Pour la 2^{ème} année consécutive, un temps plus que maussade, tout au long de la semaine précédente et incertain le jour même, a contribué à une maigre inscription de brocanteurs et à une faible participation de marcheurs. Les plus courageux ont cependant parcouru les circuits de 7 ou 11 km en empruntant chemins bien humides mais pas trop boueux ; tout le monde terminant la balade les dessous de chaussures bien chargés!

Malgré tout, la restauration sous forme de barbecue et frites a bien fonctionné : preuve que les circuits ont creusé l'appétit des marcheurs! Le bénéfice de la journée, les dons de personnes n'ayant pu faire la marche et la participation de l'Epi d'Or d'Entraigues qui s'est joint à la journée de remise du chèque, ont permis un don d'un montant de 750 € à l'ACTE Auvergne .

Comité des Fêtes

Une journée de préparation piquante

Samedi 20 mai 2017

Avant la traditionnelle Fête de l'Ortie, de nombreuses préparations culinaires s'imposent. Au mois de mai, fauchage de plusieurs brassées de jeunes pousses d'orties, triage, lavage et essorage. Ensuite, les orties sont cuites dans un immense faitout avec lait et miel pour les préparations sucrées et avec échalotes, oignons et ail pour la soupe et autres produits salés. A cela s'ajoute le tour de main et les petits secrets culinaires... des cuisinier(es) et hop ! Ces préparations sont ensuite conservées jusqu'à la fête où elles seront travaillées pour aboutir à des produits gourmands (cakes, madeleines, cookies ...). Il faut compter plus de 10kg de feuilles pour être assuré d'avoir suffisamment de produit le jour J. Cela donne une idée du volume et du travail de triage de l'ortie, mais toujours réalisé dans une bonne ambiance. Avis aux amateurs !



Assemblée générale

Vendredi 29 octobre 2017

L'Assemblée générale a commencé par une rétrospective des différentes activités de l'exercice écoulé. Chacune des manifestations a fait l'objet d'une analyse avec points forts et améliorations possibles. Ensuite, Sébastien, trésorier, a fait part du bilan financier. Celui-ci est relativement positif, il va nous permettre de faire quelques petits investissements nécessaires pour améliorer notre fonctionnement.

Nous avons ensuite eu le plaisir d'enregistrer le retour de Jean-François et l'arrivée de Christian. Si, comme eux, vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas, venez.

Le bureau a été reconduit sans modification : Président P. Palmier, Vice-Président R. Malzieu, Trésorier S. Arzalier, Trésorier adjoint A. Valencony, Secrétaire C. Malzieu, Secrétaire adjointe C. Bertrand.

Le calendrier des festivités du Comité, pour l'année 2018, a ensuite été élaboré. Cette Assemblée générale s'est terminée par un pot de l'amitié.

Amis lecteurs, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2018

Vous pouvez retrouver plus d'info en ligne en tapant : www.comitedesfetes-saintignat.com.

Vous pouvez nous contacter par e-mail à comite.saintignat@gmail.com



Pot de remerciement

Vendredi 23 septembre

Afin de remercier l'ensemble des bénévoles, le Comité des Fêtes a convié toutes les personnes qui aident tout au long de

l'année autour d'un apéro-dîatoire. Cette nouvelle formule a permis l'échange d'idées, notamment autour du thème de la Fête de l'Ortie, récemment déroulée.

Comité des Fêtes

Fête de l'Ortie



Dimanche 3 septembre 2017

Ma super-plante : l'ortie !

L'ortie de secours !

Mettez du piquant dans votre vie !

Grâce à la richesse de ses principes actifs, cette urticacée soulage les douleurs rhumatismales, reminéralise et tonifie.

Le dimanche 3 septembre était placé sous le signe du beau temps pour la 23^{ème} Fête de l'Ortie. Aussi, très tôt, de nombreux exposants se sont installés pour le vide-grenier. Suite aux travaux en cours pour l'aménagement de la place de la mairie, la brocante s'est tenue sur le terrain devant la salle des

fêtes, ce qui a changé les habitudes des chineurs, mais leur a permis de profiter davantage des animations.

Dans la salle des fêtes, Régis, notre intervenant, proposait deux conférences : matin et après-midi (nouveau !) sur les vertus de l'ortie. Le public intéressé, pouvait, à l'issue de la conférence, venir déguster la soupe à l'ortie. Celle-ci était proposée au stand de l'ortie. On pouvait également acheter de nombreux autres produits à l'ortie : quiche, cake, muffins, cookies, madeleines, tisane, thé, pain, confiture, poudre....

La matinée a été animée par l'association « Au Rythme du soleil » qui a fait une démonstration en costumes de séga et zumba. Ces jeunes filles ont fait danser le public et notamment nos élus présents.

L'après-midi a débuté par des reprises musicales de rock par le groupe Black Rocks. A partir de 16h, le groupe Oubéret, musique celtique, a mis une ambiance de folie à St-Ignat ! Les musiciens ont entraîné, sans interruption, le public dans des danses traditionnelles. Des musiciens aux personnalités attachantes et variées, une présence scénique incontestable, et un rythme endiablé ont permis au public d'être conquis pendant plus de 2 heures.

Ainsi tout au long de la journée, c'est plus d'une quarantaine de membres et bénévoles qui se sont activés à différents postes : préparation des repas, service à table, frites, service de restauration ambulante pour exposants, buvette, stand de l'ortie, inscription repas, animation micro ... afin que la fête se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le lendemain, le 7^{ème} Prix cycliste de l'Ortie, organisé par le Vélo Sport Beaumontois s'est déroulé dans la commune.



Comité paroissial

Une nouvelle organisation dans la paroisse :

Il y a aussi du neuf dans notre paroisse. Une nouvelle équipe de trois prêtres in solidum sera à votre service sur l'ensemble du doyenné de Riom : Notre-Dame des Sources au Pays Riomais, Saint-Bénilde en Limagne et Saint-Michel en Limagne noire. In solidum est un terme ecclésial indiquant que désormais notre paroisse Saint-Michel en Limagne noire sera accompagnée par un prêtre de cette équipe, mais pas en exclusivité, puisque les autres prêtres pourront eux aussi intervenir.

Le prêtre qui vous accompagnera sera le Père Stephan Smoch. Les deux autres prêtres de l'équipe sont le Père François-Xavier Généville et le Père Philippe Kloeckner, ce dernier étant lui-même le modérateur de cette équipe, c'est-à-dire celui qui veille à la bonne conduite de l'équipe et donc au bon déroulement de sa mission.

Alors, vous l'aurez compris, ce qu'il y a de neuf, c'est que désormais, ce n'est pas un curé que vous avez mais trois, dont un est chargé de vous accompagner plus particulièrement mais sans exclusivité.

Cela nous donne le bon ton pour cette année qui commence, car cela signifie que c'est ensemble que nous sommes appelés à bâtir l'Eglise, où chacun a sa vocation propre ! Permanence du père Stephan Smoch les vendredis matin de 10 h à 12 h.



François-Xavier Généville



Philippe Kloeckner



Stephan Smoch

Pour dynamiser notre Eglise, l'évêque François a pour projet de valoriser la pastorale des jeunes. Il a choisi comme thème de réflexion : les jeunes, la Foi et le discernement vocationnel.

Passeurs d'Espérance:

Actuellement, nous sommes 4 présidents pour les célébrations des obsèques. Plusieurs personnes accueillent les familles en deuil et préparent avec elles les célébrations. Mais l'équipe aurait besoin d'être étoffée pour soulager les uns et les autres. Une formation est assurée par le diocèse. N'hésitez pas à en parler à ceux de l'équipe que vous connaissez ou à l'accueil.

Informations pratiques:

Paroisse Saint-Michel en Limagne
2 Rue des Bordets 63720 Ennezat
Tel : 04 73 63 80 30
Attention ! En raison des travaux, accueil au local de la mairie d'Ennezat :
5, place de la Mairie
Mercredi 9h30-12h et 14h30-16h30 et
Samedi 10h-12h
Mail : paroisse.st-michel63@wanadoo.fr
Blog : <http://saintmichel63.canalblog.com>



Anciens Combattants

Les Anciens Combattants, accompagnés de leurs épouses et de veuves de membres disparus, se sont réunis samedi 4 mars à Chavaroux au restaurant « L'Auberge de la Mairie ». Ils ont passé un agréable moment autour d'un repas très apprécié. Les Anciens Combattants participent aux cérémonies organisées par la mairie et d'autres manifestations locales en commémoration des opérations militaires.

L'association recherche un porte-drapeau. Si des jeunes sont intéressés, ils peuvent s'adresser à la mairie.

Foot

Entente Sportive Champeyroux-Surat-les Martres sur Norge

Le bilan sportif pour la saison 2016/2017 est décevant. Pour le côté sportif, la saison a été longue suite à la refonte des championnats avec le passage des poules à 12 équipes. L'effectif de début de saison était de 40 joueurs ce qui permettait d'espérer une saison sereine.

La poule de **l'équipe II** ne comportait que 11 équipes. Mais ce nombre fut ramené à 10 dès le début du championnat. L'équipe II débutait bien le championnat mais peu à peu un effectif trop inconstant a perturbé la cohésion du groupe. De plus cette équipe a dû faire face à un championnat haché car de 11 équipes dans la poule début septembre, il n'en restait plus que 8 au mois de mai. De ce fait, il y a eu des périodes d'inactivité très longues, (jusqu'à 5 semaines): difficile dans ce contexte de garder une motivation et une cohésion du groupe! L'équipe II termine 5^{ème} de sa poule (6 victoires / 1 nul / 7 défaites).

L'équipe I avait pour objectif le maintien. Elle a alterné le bon et le mauvais tout au long de la saison. L'équipe I n'a pas réussi à retrouver une cohésion. Des résultats, trop inconstants, ont entraîné l'équipe I vers le bas du classement. Elle se classait 10^{ème} à la trêve. Une réaction lors de la seconde phase du championnat lui a permis de se repositionner et de bien finir. Elle termine 6^{ème} de sa poule, (8 victoires, 5 nuls, 9 défaites).

La section «Vétérans» dirigée par Daniel DATARIO continue son parcours. Fort d'une quinzaine de membres, cette section a organisé plusieurs matchs amicaux. L'objectif pour cette nouvelle saison est encore «se faire plaisir et passer de bons moments ensemble». Alors si



l'expérience vous tente, contactez nous.

Au cours de l'Assemblée générale de juin 2017, la composition du bureau a été définie comme suit : Président : Dominique ALVAREZ, Secrétaire: Franck POCHRIS, Trésorier : Joël SEGUIN, Trésorier adjoint : Cyril LIABEUF, Membres : MM. BORTOT Stéphane, BRULEY Alexandre, DESFARGES Adrien, GIRARD Loïc, GIRARD Raymond, GIRARD Aurélien, GRENET Roland, RACAT Aurélien, VEXENAT Frédéric.

L'ESCSM fait partie du Groupement Formateur Limagne et compte 36 licenciés au sein du Groupement. Le groupement, de plus de 230 licenciés, présente des équipes dans toutes les catégories, encadrées par des éducateurs diplômés. Le G.F.L. est une école de Foot qui vient de recevoir la «Labellisation Espoir» de la part la F.F.F. Son obtention démontre que le travail initié il y a bientôt 20 ans porte ses fruits et que c'est une preuve de la qualité de la formation dispensée au sein du GFL. N'oublions pas que les jeunes sont l'avenir du club.

L'effectif en ce début de saison 2017-2018 est de 89 licenciés dont 43 seniors. Cette année, **l'équipe II** a pour objectif la montée. Après un bon début de championnat, l'équipe II se classe 2^{ème}. Cependant, le championnat sera très long. Aussi pour atteindre l'objectif visé, il faudra une implication de tous.

L'équipe I a pour objectif le maintien. Les résultats en ce début de championnat ne sont pas en phase avec l'objectif annoncé. Un manque de cohésion et un collectif défaillant empêchent cette équipe de mettre en place son jeu. L'équipe I est actuellement 12^{ème} de sa poule. L'objectif de début de saison est largement atteignable mais il faut que l'ensemble des joueurs reste concentré et mobilisé jusqu'à la fin du championnat.

L'ensemble des bénévoles de l'Entente Sportive continue à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. L'avenir des clubs ruraux est vraiment conditionné par l'implication de tous: bénévoles/joueurs/supporters.



Nous rappelons à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'ils peuvent nous contacter soit au 06 89 39 89 86 soit au 04 73 63 87 67.

L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui, par leur aide et soutien, nous permettent de maintenir notre club en activité.

Nous souhaitons à toutes et tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2018.

Compagnons du Four

Rétrospective 2017

Tout au long de cette année, les Compagnons ont pu proposer différentes manifestations à tous.

Le concours de Belote du 26 février 2017 a marqué le début d'année avec 56 équipes de 2 personnes. Tous ont apprécié de repartir avec un lot, surtout ceux qui ont remporté le premier prix avec 2 épaules de bœuf. Après chaque partie de cartes, les joueurs pouvaient apprécier crêpes, bugnes et vin chaud pour reprendre des forces.

Au mois de juin, à la Saint-Jean, comme d'habitude, les « mousseurs » ont pu faire des bulles lors de la traditionnelle « Fiesta Mouss ». Le lendemain, une centaine de personnes sont venues déguster le jambon à la broche sous les serres, prêtées pour l'occasion par Monsieur Julien Grenet, que nous remercions chaleureusement. La bonne humeur était encore une fois au rendez-vous et chacun a pu profiter de cette journée « caliente ».

Le deuxième week-end d'octobre, la Fête du pain s'est déroulée sous un climat d'été indien. 120 chalandes ont pu vendre leurs articles tirés des greniers et des fonds de tiroirs. Chacun pouvait se régaler grâce au menu, en partie concocté dans le four à bois traditionnel. Les moins gourmands ou les plus pressés pouvaient acheter pain,



ont ainsi déambulé dans les rues du centre bourg de Champeyroux.

Le 4 novembre 2017, les Compagnons ont voulu remercier les habitants et amis qui viennent apporter gracieusement un coup de mains lors des manifestations en les régaland d'un bon dîner.

Les Compagnons sont heureux de vous avoir présenté le bilan 2017, vous remerciant de participer aux manifestations et vous attendent encore plus nombreux l'année prochaine. Ils en profitent pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2018.

pâtés et
tartes au

stand des Compagnons. Si l'attrait de la brocante et du vide grenier ne trouvaient pas grâce aux yeux des promeneurs, ceux-ci pouvaient découvrir la collection de vieux tracteurs, de voitures anciennes ou de deux-roues présente aux abords de l'école. De très nombreuses personnes

"Pain de vieillesse se pétrit pendant la jeunesse."

Proverbe auvergnat



Sur les pas de Romane



L'association créée en 2007 pour aider Romane qui habite Tyrande, a deux objectifs principaux:

- trouver des bénévoles pour aider Romane à suivre à la maison son programme de stimulation ou pour participer à l'organisation des événements « Sur les pas de Romane ».
- rassembler des fonds pour le financement des frais de la thérapie (soins, déplacements, compléments alimentaires, etc.) et du matériel nécessaire au bien-être de Romane (poussette, aménagements salle de travail, bassin d'hydrothérapie...)

En mai 2017, Romane a passé deux semaines dans un centre de rééducation à Goldap en Pologne. Elle a pu bénéficier de nombreux soins mais surtout elle a eu accès, une heure

par jour, au Lokomat machine qui lui permet de marcher. Après deux semaines, elle a gagné en force et en endurance et était capable de marcher 850 mètres avec uniquement 5kg de son poids pris en charge par la machine... Vous ne pouvez imaginer sa joie d'enfin connaître la sensation de la marche! Nous espérons pouvoir y retourner en 2018 pour de nouveaux progrès.

Durant le mois de décembre 2016, l'opération « Paquets cadeaux » à Oxybul Eveil et Jeux au centre Jaude de Clermont-Ferrand a mobilisé plus de 70 bénévoles et a très bien marché. Cette action est renouvelée en 2017 dès le 18 novembre pour la 9ème année consécutive. Pour la seconde année, l'association a participé à l'IRONMAN de Vichy les 26 et 27 août, en tenant un stand de ravitaillement pour les coureurs. Au total, ce sont plus de 80 bénévoles qui sont venus au nom de l'association sur les deux jours dans une ambiance que tout le monde a adorée. L'expérience sera renouvelée les 25 et 26 août 2018. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous joindre à nous.

est soutenue par des associations locales ou plus lointaines qui organisent diverses manifestations pour aider Romane. Cette aide nous est très précieuse.

Vous pouvez également nous rejoindre soit pour l'organisation de ces actions soit pour aider Romane à suivre son programme de stimulation à domicile : l'association a toujours besoin de bonnes volontés!

Et surtout n'hésitez pas à appeler au 06 71 87 82 34 pour tous renseignements ou à nous contacter par mail : surlespasderomane@yahoo.fr

Vous pouvez aussi nous suivre sur facebook « [surlespasderomane](https://www.facebook.com/surlespasderomane) » ou sur le site internet: surlespasderomane.org



Cette année, pour diverses raisons, l'association n'a pas organisé les événements habituels mais notre soirée Quizz-enchères sera de retour en mars et nous organiserons en septembre notre 8ème Loto des plaisirs. Alors n'oubliez pas de réserver ces dates : on compte sur vous! Il faut noter que l'association

Remerciements

La famille Bachelier, touchée par un terrible sinistre, remercie l'école (la communauté éducative et les parents), la Municipalité et toutes les personnes qui leur ont témoigné leur soutien suite à l'incendie de leur maison.



La Tirandière

Repas du 4 juin 2017

L'Association Les Compagnons du Marais a organisé le repas bisannuel de Tyrande (« La Tirandière ») le 4 juin dernier, pendant le week-end de la Pentecôte. Ce fut l'occasion d'un moment convivial en famille et entre amis, autour du feu de bois et d'un bon verre de vin d'abord, puis autour d'un bon repas ensuite (crudités en entrée, rôti de porc, pommes au four, fromages, salades de fruits, tartes aux pommes). L'après-midi a été ponctuée de jeux de cartes, de pétanque et autres jeux de société. Le temps clément a d'autant plus égayé l'ambiance. Le soir, certains ont même tenu à rester autour du feu à discuter alors que la finale du TOP 14 se jouait avec l'ASM !

Villeneuve l'Abbé

Repas du Four de Villeneuve l'Abbé, samedi 3 décembre 2016 : même délocalisée, la fête est toujours aussi belle et chaleureuse !

Alors que le four de la salle de Villeneuve ne pouvait être utilisé en attendant les travaux d'amélioration de son conduit, le traditionnel repas du Four des habitants de Villeneuve l'Abbé s'est tenu dans la salle de Champeyroux, gracieusement prêtée pour l'occasion par la Municipalité. La quarantaine de convives, petits et grands, ont rempli deux grandes tablées. Au menu cette année: assiette de charcuterie, et bien sûr les incontournables gigots d'agneau, rôtis de porcs, pommes de terre au four, salade, plateaux de fromages et pompes aux pommes. Les discussions étaient animées, les éclats de rires nombreux, et tous, toutes générations confondues, ont encore apprécié de se retrouver pour ce moment de détente hivernal qui s'est prolongé jusqu'au soir venu.

Buffet d'Été de Villeneuve l'Abbé, dimanche 2 juillet 2017 : Le temps frileux n'a pas altéré l'ambiance conviviale de cette journée.

Même si le soleil et la chaleur n'ont pas été au rendez-vous en cette journée du dimanche 2 juillet, cela n'a pas empêché les habitants qui ont répondu présents d'apporter leurs victuailles pour le Buffet d'Été de Villeneuve. Après l'apéritif pris sur le côté de la salle, c'est encore une multitude de plats, très colorés et de natures différentes qui

ont été partagés, autour des nombreuses tables installées sous le chêne. Chacun n'a pas manqué de rendre hommage aux mets et boissons, de prolonger l'après-midi par une partie de pétanque ou une petite promenade digestive, avant de poursuivre la soirée. C'est certain qu'on retrouvera les mêmes joyeux drilles l'an prochain, et sans doute également au repas d'hiver, tant ils aiment partager ces moments précieux et conviviaux. Avec toujours un petit espoir en tête : qu'un plus grand nombre de nouveaux arrivants viennent participer à ces journées festives et découvrir la chaleur de leur nouveau village.



Repas du lavoir



Une fête plus campagnarde que jamais puisque, comme des Robinson, nous nous sommes retrouvés sur une petite île jusque-là déserte, en bord de Morge. Jeunes et moins jeunes ont partagé un grand moment de bonne humeur, agrémenté de délices sucrés et salés cuisinés par nos spécialistes locaux, et accompagnés de boissons, elles aussi artisanales ! Un moment d'allégresse qui nous a même valu des visites surprises bienvenues. Vivement l'année prochaine !

Buxerolles

Les chauffeurs de four à l'honneur !

Dimanche 18 juin a eu lieu le repas du village de Buxerolles. A cette occasion, le diplôme de chauffeur de four a été remis à Pascal Lechowicz, afin de saluer son travail. Il était assisté par deux apprentis, Didier Bodin et Frédéric Martins qui ont également vu leur investissement récompensé. Il leur reste encore une année de stage pour confirmer leur qualification ! De futurs candidats sont d'ores et déjà pressentis pour l'année prochaine. Quel succès, le savoir n'est pas prêt de disparaître ! En cuisine, les bonnes volontés se sont affairées à la préparation des pommes de terre, viandes et tartes cuites ensuite au four. Ce fut un grand satisfecit culinaire ! Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous. La journée s'est ainsi déroulée sous les meilleurs auspices. Un dernier rendez-vous était fixé le lundi soir afin de terminer les agapes.



Repas des Vallots



Le 10 juin 2017, les Vallotiers se sont réunis pour leur traditionnel week-end festif. La bonne humeur n'a pas dérogé à la règle lors de cet événement mythique.

C'est dans cette ambiance que petits et grands ont partagé ces deux jours de détente, de jeux, sans oublier les repas gargantuesques. Comme l'esprit de la fête des Vallots coule dans le cœur de ses habitants de 7 à 77 ans environ, on se donne donc rendez-vous l'année prochaine pour engranger encore plus de souvenirs.

Aide aux économies d'énergie

La Prime Isolation

Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison et la pièce la plus haute de celle-ci. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.

Précautions à prendre

Actuellement sur le Puy-de-Dôme, des démarchages téléphoniques ont cours vous proposant d'isoler vos combles perdus pour 1 €.

Cette offre, aussi alléchante soit-elle, doit

Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions:

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation
- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants:

Nombre de personnes composant le ménage	Habitation en province	Habitation en Île de France
1	14 308 €	19 308 €
2	20 925 €	29 066 €
3	25 166 €	34 906 €
4	29 400 €	40 758 €
5	33 652 €	46 630 €
Par personne supplémentaire	4 241 €	5 860 €

vous faire réfléchir sur l'intérêt de ces travaux et sur leurs conditions de réalisation. En effet, cette proposition est faite dans le cadre des CEE (Certificats d'Economies d'Energie).

Il s'agit d'un mécanisme qui oblige les fournisseurs d'énergie (électricité/fioul/carburants...) à encourager les travaux d'économies d'énergie auprès notamment des particuliers qu'ils soient propriétaires, locataires, occupants à titre gratuit...

En fonction des travaux, les fournisseurs d'énergie vont vous accorder une aide financière sous forme de primes, de bons d'achat...

L'isolation des combles perdus est un exemple de ces travaux finançables. L'offre à 1 € tient donc compte des CEE dont va bénéficier l'entreprise réalisant les travaux.

Cette offre à 1 € est soumise à plusieurs conditions notamment de ressources et d'ancienneté du logement (plus de 2 ans).



- Elle n'est pas cumulable avec l'aide de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) que vous avez pu ou que vous souhaitez solliciter.

- La signature d'un devis même à 1€ n'est pas anodine. Le professionnel doit vous remettre un devis précis préalablement à la réalisation des travaux, qui reprend bien les exigences pour bénéficier des aides : label RGE et performances techniques des matériaux et équipements, date de commencement des travaux...

En résumé, face à une telle proposition, prenez le temps de la réflexion, ne signez et ne payez rien le jour même.

Cette offre peut vous faire réfléchir à l'intérêt d'isoler votre logement, profitez-en pour penser plus globalement : ces travaux sont-ils pertinents et suffisants ? Quelles sont les performances techniques des matériaux ? Pourrais-je bénéficier d'aides financières plus importantes ?

ATTENTION

S'agissant souvent d'une proposition commerciale faite par démarchage, vous disposez d'une protection légale, à savoir un délai de rétractation : vous avez 14 jours pour renoncer à votre engagement

par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour faciliter cette action, le professionnel doit vous remettre un formulaire de rétractation.

Aucun paiement ne doit être effectué avant la fin d'un délai de 7 jours

suivant la conclusion du contrat (ni remise de chèque, ni autorisation de prélèvement).

Attention : si vous signez un contrat antidaté, vous raccourcirez ou perdrez totalement la possibilité de renoncer à votre engagement.

Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel :

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme /

Espace INFO ÉNERGIE :

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République

63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org



Entretien des trottoirs: merci à tous

Nous tenons à remercier les habitants de notre commune qui ont répondu très favorablement à notre appel de l'an passé. Les trottoirs ont été entretenus et cela contribue à donner à notre village une bonne image.

Petit rappel pour les indécis, la commune n'a plus le droit d'utiliser des désherbants chimiques comme toutes les collectivités publiques depuis le 1^{er} janvier 2017. Faute de temps, les employés municipaux ne peuvent assurer seuls cette surcharge de travail qui consiste à désherber manuellement.

Donc nous vous avons signalé qu'à moins d'un effort citoyen de la part de chacun, il faudrait accepter que les endroits peu fréquentés ou ne présentant pas de gêne soient moins nets.

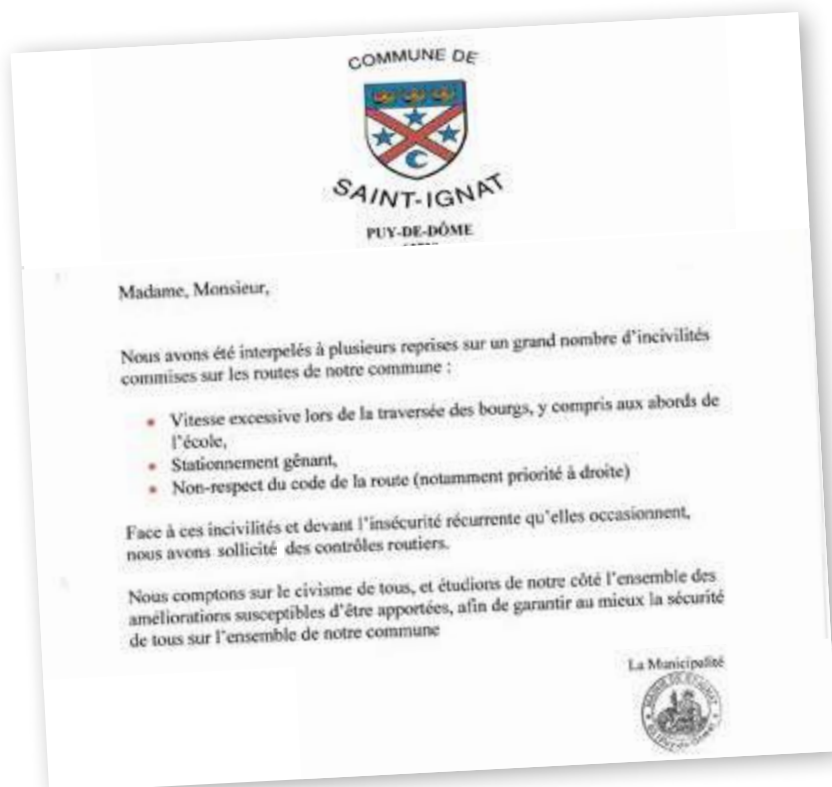
Nous en profitons, encore cette année, pour rappeler qu'il est de la responsabilité du propriétaire de haies et arbres de s'assurer qu'ils ne dépassent pas sur le domaine public et ne soient pas gênants pour la visibilité ou la sécurité des passants.

Alors soyons tous écocitoyens et tous responsables !



Sécurité

Soyons des conducteurs responsables



Régulièrement des habitants de la commune viennent se plaindre en mairie de la vitesse excessive de certains automobilistes, notamment aux entrées de bourgs et aux abords de l'école.

La Municipalité est consciente de ces difficultés et tente depuis plusieurs années d'apporter des réponses :

- radars pédagogiques
- installation de ralentisseurs

Ce sont des investissements onéreux et malheureusement, nous le constatons presque chaque jour, d'une efficacité limitée.

La meilleure prévention étant la prise de conscience de chacun (automobilistes, cyclistes, mais aussi piétons), la Municipalité a adressé, il y a quelques semaines, un courrier à l'ensemble des citoyens de la commune pour leur rappeler les règles élémentaires du civisme. De même, un rappel des règles de conduite est régulièrement fait dans les pages de votre Bulletin annuel.

Alors, à chacun de faire un effort pour préserver la qualité de vie dans nos villages.

NON au brûlage sauvage des déchets verts ! OUI à la déchetterie !

Non, les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler leurs déchets verts dans leur jardin.

Ces déchets sont assimilés à des déchets ménagers. Les déchets verts des particuliers doivent être déposés en déchetterie ou faire l'objet d'un compostage individuel.

Pour les particuliers, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'égavage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

- C'est dangereux : un feu peut vite devenir incontrôlable !
- C'est polluant pour l'environnement et toxique pour la santé

- 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

- Les particules fines de 2,5 micromètres de diamètre (PM_{2,5}) issues des activités humaines sont responsables, en France, d'une perte moyenne d'espérance de vie estimée à 8,2 mois et de 42 000 décès par an (Laurence Galsomiers, Service Évaluation de la Qualité de l'Air de l'ADEME).

- C'est une gêne pour le voisinage !

Alors soyez un citoyen responsable, emportez vos déchets verts à la déchetterie (qui par chance est toute proche!).

Pour plus d'information vous pouvez consulter l'Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux de plein air et le site de l'ADEME www.ecocitoyens.ademe.fr.



Remplacement des compteurs

Changement des compteurs d'eau



Le Siaep de Basse Limagne a confié à la Semerap la mission de renouveler les compteurs d'eau qui ne sont pas équipés de module radio.

Sur la commune de Saint-Ignat, les agents de la Semerap ont réalisé cette opération durant les mois d'octobre et novembre.

voie un courrier aux usagers détaillant les modalités d'installation de ce compteur.

Quelques semaines après sa pose, le compteur Linky communique la consommation électrique du foyer à Enedis, qui la transmet à EDF pour établir la facturation.

Les avantages sont les suivants :

- **Des démarches plus faciles** : par exemple, la possibilité de changer à distance la puissance de son contrat, sans le déplacement d'un technicien
- **Une facturation au plus juste** : fini les estimations, la facture sera calculée avec le relevé de la consommation
- **Un accompagnement d'EDF encore plus personnalisé** : suivi de son budget, réduction de sa consommation (tous les conseils pour réaliser des économies d'énergie sur edf.fr)



Changement des compteurs électriques

Le compteur nouvelle génération Linky va être installé chez vous par ENEDIS.

Le compteur Linky va bientôt remplacer les anciens compteurs.

Avant de réaliser cette opération, Enedis en-



Si vous avez des questions, vous pouvez contacter EDF au 09 69 32 15 15 (prix d'un appel local) ou trouver la réponse sur edf.fr ou sur l'application EDF&MOI.

Eclairage public

Horaires et maintenance

D'année en année la commune se dote de nouveaux candélabres, plus harmonieux et contemporains. Ils sont moins énergivores que les plus anciens, car munis d'ampoules à led. Toutefois, l'éclairage public est coupé une partie de la nuit, de 23h00 à 04h15 tous les jours. Les candélabres restent néanmoins allumés en permanence les nuits du samedi au dimanche ainsi que les nuits des 24 et 31 décembre.

Si vous constatez qu'une ampoule est défectueuse près de chez vous, merci de le signaler à un élu. Les interventions de rem-

placement des ampoules sont effectuées par la société Eiffage Energie (ex-Forclum) et, par souci d'économie, sont regroupées autant que possible.



Syndicat du Bois de l'Aumône – collecte des déchets

Financement du service de collecte des déchets : de la TEOM à la TEOMi

En 2017, pour financer le service d'enlèvement des déchets, chaque foyer paie une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée à partir de la valeur locative de son logement. C'est un impôt payé avec la taxe foncière (ou dans les charges des locataires), qui n'a rien à voir avec la quantité de déchets produits ni les personnes composant le foyer, mais qui a un lien avec le lieu de résidence.

Dès 2018, la TEOM devient une TEOMi et intègre une part incitative, variable, liée à la nature et à la quantité de déchets produite. Concrètement, la TEOM sera réduite de 22%, à laquelle il faudra ajouter la production de déchets de chaque foyer (nombre de levées des bacs grâce à une puce électronique, nombre de dépôts dans les P.A.V. grâce à une carte d'accès). Attention : la production de déchets est mesurée l'année précédente (la production de déchets de 2017 est intégrée à

la TEOMi de 2018, la production de déchets de 2018 est intégrée à la TEOMi de 2019...).

Pour en savoir + sur la TEOMi, connaître les tarifs, ou encore simuler le montant de votre TEOMi de 2018 : rendez-vous sur le site internet www.sba63.fr ou contactez-nous au 04 73647 444



Salles communales

Location

Les salles de chaque village ainsi que le barnum peuvent être réservés, en fonction de leur disponibilité, exclusivement par des personnes résidant dans la commune. En raison des nuisances sonores dénoncées par certains riverains, le règlement a été revu en profondeur pour l'ensemble des salles de la commune en 2015.

Les personnes souhaitant réserver une salle en 2018 devront prendre contact avec le secrétariat de mairie où elles rempliront un formulaire de pré-réservation. La réservation ne sera définitive qu'après signature d'une convention de location lors du rendez-vous avec le responsable de salle.

Les points forts de l'actuel règlement sont les suivants :

- Location limitée à deux fois par an pour les particuliers ayant leur résidence principale sur la commune (sous-location et mise à disposition pour autrui formellement interdites sous peine de rétention de la caution),
- Signature d'une convention 15 jours minimum avant la location,
- Caution de 500 € pour toutes les salles qui ne sera pas restituée en cas de nuisances sonores, dégradations matérielles, vandalisme...
- Dépôt d'arrhes de 50 % du montant de la location à la signature de la convention,

- Dépôt d'une attestation d'assurance au nom et à l'adresse du preneur,
- Baisse de la musique à partir de 23h (ne doit plus s'entendre de l'extérieur passé cette heure) et extinction complète à 3h du matin
- Limitation de l'utilisation des fours à bois de Buxerolles, Champeyroux et Villeneuve l'Abbé aux seules personnes sachant les allumer et entretenir/vérifier la combustion du bois pour ce type de fours (compétences connues et reconnues par le responsable).

Salles	Responsables	Prix
Saint Ignat	Philippe CARTAILLER	300 €
Buxerolles	Marie-Laure REDON	150 €
Champeyroux	Jean-Marc COURBET	100 €
Tyrande	Colette NOUHEN	100 €
Villeneuve l'Abbé	Cécile PERRIN	100 €
Barnum	Philippe CARTAILLER	30 €

Comment régler sa note de cantine et/ou de garderie ?

Le règlement des sommes dues pour l'usage des services cantine et garderie, après réception d'un titre exécutoire, peut se faire de quatre manières :

- Par prélèvement (après avoir réalisé les démarches nécessaires en mairie),
- Par Internet en vous connectant sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, muni de l'identifiant collectivité et de la référence notés au bas du titre,
- En numéraire, muni du titre, au comptable chargé du recouvrement (Trésorerie de Riom),
- Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement (Trésorerie de Riom) en joignant le talon détachable au bas du titre.

Les factures détaillées ne sont plus adressées aux usagers. A titre exceptionnel, il est possible d'en demander une en s'adressant au secrétariat de mairie.

Pourquoi utiliser le titre payable sur Internet (TIPI) ?

Le paiement par Internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce au service TIPI (« Titres Payables par Internet ») développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Le dispositif étant accessible 24 h/ 24 et 7



jours/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser.

Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie (CLIC)



Relevant d'une mission de service public déléguée par le Conseil Départemental pour l'accompagnement des personnes âgées

de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide

à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention, et des moments d'échange et de partage.

N'hésitez donc pas à joindre le CLIC :

Services entièrement gratuits
Association Réseau Seniors
CLIC Riom
Limagne Combrailles
73 rue Lafayette
63200 Riom

04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr

Informations disponibles sur notre site Internet :
www.clic-riom.fr

Cimetière

Tarifs des concessions :

Concession simple (2,5 m²), à perpétuité :
 75 € (+25 € de timbre)

Concession double (5 m²), à perpétuité :
 150 € (+ 25 € de timbre)

Columbarium (1 case), pour une durée de 30 ans : 450 €

Columbarium (1 case), pour une durée de 50 ans : 650 €

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est toujours en cours.

Des panneaux ont donc été déposés sur certaines concessions dont l'état laisse à supposer qu'elles sont à l'abandon.

Si vous détenez des informations (notamment concernant la descendance des personnes qui y sont enterrées), merci de bien vouloir vous présenter au secrétariat de mairie.



Etat Civil

Naissances

COURTY Sarah	4 février 2017
BODIMENT Valentin	3 mars 2017
DELEIGNE Chloé	12 avril 2017
OLIVEIRA Bastien	27 avril 2017
MATHERON Lisa-Lou, Jeanne, Micheline	21 mai 2017
KELLER Jules, Paul, Christian	24 juin 2017
GAUMER Adam Noa	5 juillet 2017
LAISSUS Pauline	22 juillet 2017
RIBEIRO Armand, Jean	27 juillet 2017
BICARD Margaux	23 novembre 2017

Mariages

PRUVOT Cyril Marc Hubert et MARGUERIE Audrey Marion	01 avril 2017
DEHORNOY Jessy Dany Elvis et MARCEPOIL Aurélie Anne-Marie	24 juin 2017
GARDETTE Hervé, Richard et CLARA DE JESUS Véronique	16 septembre 2017
GAUTHIER Jean-Charles, Paul, Christian et ROSSI Marion	28 octobre 2017

Décès

CHEMINAT Antoine, Joseph	02 janvier 2017
REDON Marguerite née MASSON	02 février 2017
THAVE Micheline Elise Sidonie, née DASSET	17 mars 2017
MARTIN François, Joseph	29 mai 2017
GUITTARD Madeleine, née LIVEBARDON	20 juin 2017
REDON Marie-Louise Fernande, née SEGUIN	17 juillet 2017
ALEXANDRE Romain	28 juillet 2017
CHASSAING Gilles, Robert	5 décembre 2017

Calendrier des festivités 2018

Associations de la Commune de Saint-Ignat

12 janvier	Vœux du maire et de la Municipalité
20 janvier	Loto « Ecole Publique et Communale » à Saint Ignat
27 janvier	Banquet des pompiers « Saint-Ignat, Saint-Laure, Surat » à Saint-Ignat
4 février	Thé dansant « Amicale des anciens pompiers »
10 février	34ème Soirée potée « Comité des fêtes »
25 février	Concours de belote « Compagnons du Four de Champeyroux » à Saint-Ignat
3 mars	Repas de la Chasse « Buxerolles, Saint-Ignat, Tyrande »
17 mars	Vente de beignets « Association des Parents d'Elèves »
17 mars	Repas des pompiers à Surat
24 & 25 mars	Week-end jeux « Sur les Pas de Romane »
7 avril	Nettoyage de Printemps
5 mai	Journée de préparation des orties « Comité des Fêtes »
6 mai	Brocante / Vide-Grenier « Les Amis de la Côte Rouge »
8 mai	Armistice de 1945
20 mai	Marche Vide-Grenier au profit d'une association caritative « Comité des Fêtes »
2 juin	Repas de Tyrande
2 juin	Repas de la chasse « Champeyroux, Villeneuve-l'Abbé »
10 juin	Repas de Buxerolles
10 juin	Assemblée Générale de l'ECSM Foot à Villeneuve l'Abbé
13 juin	Assemblée Générale de l'ECSM Basket
16 juin	Repas champêtre « Amicale des Pompiers »
29 juin	Kermesse « Ecole Publique et Communale »
29, 30 juin & 1er juillet	Feux de la Saint-Jean « Compagnons du Four » à Champeyroux
1er juillet	Repas d'été de Villeneuve l'Abbé
14 juillet	Fête nationale
26 août	Marche de la Ligue contre le Cancer
2 septembre	24ème Fête de l'Ortie « Comité des Fêtes »
3 septembre	Grand prix cycliste de l'Ortie
22 & 23 septembre	Exposition: Guerre 14/18 – l'armistice « Le Canton au Fil du Temps »
29 & 30 septembre	Week-end Jeux « Sur les Pas de Romane »
13 octobre	Marche du Four « Les Amis de la Côte Rouge »
13 octobre	Fête du Pain – Brocante Vide-Grenier « Compagnons du Four » à Champeyroux
19, 20 & 21 octobre	Bourse aux jouets/Livres « Ecole Publique et Communale »
11 novembre	Armistice de 1918
18 novembre	Loto « Comité des Fêtes »
1er & 2 décembre	Marchés de Noël « Comité des Fêtes »
1er décembre	Repas d'hiver de Villeneuve l'Abbé
8 décembre	Repas de Noël « CCAS »

Pour la bonne tenue des assemblées générales les présidents sont invités à réserver leur salle auprès des responsables de salles :

- Buxerolles : Marie-Laure Redon
- Saint-Ignat : Philippe Cartailleur
- Villeneuve-l'Abbé : Cécile Perrin
- Champeyroux : Jean-Marc Courbet
- Tyrande : Colette Nouhen



Ordures ménagères collectées le **VENDREDI**



Emballages recyclables collectés **1 MARDI SUR 2**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M Férié	1 V
2 M 01	2 V	2 V	2 L 14	2 M	2 S
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L 23
5 V	5 L 06	5 L 10	5 J	5 S	5 M
6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L 19	7 J
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V
9 M 02	9 V	9 V	9 L 15	9 M	9 S
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L 24
12 V	12 L 07	12 L 11	12 J	12 S	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L 20	14 J
15 L 03	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V
16 M	16 V	16 V	16 L 16	16 M	16 S
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L 25
19 V	19 L	19 L 12	19 J	19 S	19 M
20 S	20 M 08	20 M	20 V	20 D	20 M
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L 21	21 J
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V
23 M 04	23 V	23 V	23 L 17	23 M	23 S
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L 26
26 V	26 L 09	26 L 13	26 J	26 S	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L 22	28 J
29 L		29 J	29 D	29 M	29 V
30 M 05		30 V	30 L 18	30 M	30 S
31 M		31 S		31 J	
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 D	1 M	1 S	1 L 40	1 J	1 S
2 L 27	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 V	3 L 36	3 M	3 S	3 L 49
4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 J	5 D	5 M	5 V	5 L 45	5 M
6 V	6 L 32	6 J	6 S	6 M	6 J
7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 D	8 M	8 S	8 L 41	8 J	8 S
9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M 28	10 V	10 L 37	10 M	10 S	10 L 50
11 M	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 J	12 D	12 M	12 V	12 L 46	12 M
13 V	13 L 33	13 J	13 S	13 M	13 J
14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 D	15 M	15 S	15 L 42	15 J	15 S
16 L 29	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 V	17 L 38	17 M	17 S	17 L 51
18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 J	19 D	19 M	19 V	19 L 47	19 M
20 V	20 L 34	20 J	20 S	20 M	20 J
21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 D	22 M	22 S	22 L 43	22 J	22 S
23 L 30	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 V	24 L 39	24 M	24 S	24 L 52
25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M Férié
26 J	26 D	26 M	26 V	26 L 48	26 M
27 V	27 L 35	27 J	27 S	27 M	27 J
28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 D	29 M	29 S	29 L 44	29 J	29 S
30 L 31	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M	31 V		31 M		31 L

INFORMATIONS PRATIQUES



Horaires de collecte : 4h30-22h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



Consignes : merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et de le positionner à son point de présentation, les poignées dirigées vers la chaussée.



Jours fériés : les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la semaine correspondante.



Bac pucé ? Votre bac doit être équipé d'une puce électronique pour connaître votre utilisation du service. Dans le cas contraire, merci de contacter le SBA : un bac non équipé de puce électronique ne pourra pas être collecté.



+ d'infos sur la tarification incitative :

04.73.647.444
conseilsager@sba63.fr
www.sba63.fr



**Horaires d'ouverture
du secrétariat de Mairie**

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 14 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : 04 73 63 82 61

Fax : 09 70 32 12 42

Site Internet : www.saint-ignat.fr

E-mail : mairie.st.ignat@orange.fr

Remerciements

La Commission Communication remercie toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin par leur envoi d'articles et de photographies.

Grâce à ce travail collectif, nous espérons avoir retracé au mieux la vie de la commune et vous avoir apporté satisfaction.

Pour finir, nous vous souhaitons à tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2018.

*Nelly Faucheux
Isabelle Lusson
Marie-Laure Redon
Marie-Agnès Vigier*

Directeur de la publication : Philippe Cartailier
Conception - réalisation : agence Magma Créa (www.magmacrea.com)
Imprimerie : J'Imprime : 63800 Cournon d'Auvergne
Tirage : 500 exemplaires
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2017

Toute reproduction même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



Tygrande



*Villeneuve
l'Abbé*



*La Côte
Rouge*



Saint-Ignat



Buxerolles



Champeyroux